

F
5575
R888

942

RECHERCHES HISTORIQUES

BNLLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC, ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TRENTE-TROISIEME

LEVIS

1927



LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — JANVIER 1927

No 1

NOTES SUR LES PREMIERES ANNEES DE LA
PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-QUEBEC

10 avril 1811 — John Mure, seigneur en partie de Saint-Roch, donne à Mgr Plessis, évêque de Québec, et à M. Doucet, curé de Québec, un emplacement pour ériger une église dans le faubourg Saint-Roch. Le terrain donné consiste en 252 pieds de front sur la rue Saint-Joseph sur 110 pieds de profondeur en courant au nord, jusqu'à l'alignement sud de la rue Saint-François. Le don de M. Mure est fait sans charge ni redevance si ce n'est celle du cens payable à Sa Majesté (1).

16 avril 1811 — Les habitants et propriétaires du faubourg Saint-Roch, convoqués le même jour au prône de la cathédrale, se réunissent dans une des salles de la maison d'école du dit faubourg et donnent mission au Frère Louis et à MM. Joseph Gagné, Joseph Gagnon, Louis-Claude Gauvreau, Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, François Deligny, Augustin Gauthier et Jean Bélanger de rencontrer Mgr Plessis, évêque de Québec, afin de hâter la construction d'une église ou chapelle dans le faubourg Saint-Roch.

17 avril 1811 — Comme ils en ont reçu la mission de leurs concitoyens, le Frère Louis, Joseph Gagné, Joseph

(1) Acte devant Jean Bélanger.

Gagnon, Louis-Claude Gauvreau, Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, François Deligny, Augustin Gauthier et Jean Bélanger ont une entrevue avec Mgr Plessis. Ils lui présentent la requête suivante signée par toutes les personnes présentes à l'assemblée d'hier :

"A l'Illustrissime et Révérendissime Joseph-Octave Plessis, évêque de l'église catholique, apostolique et romaine de Québec.

"L'humble requête des soussignés, tous citoyens du faubourg Saint-Roch et propriétaires d'emplacements au dit lieu, vous exposent :

"Qu'ils ont appris avec une vraie satisfaction que John Mure, Ecuier, seigneur foncier du faubourg Saint-Roch, l'un de leurs représentants en Parlement, a bien voulu vous faire don, et à M. le curé de Québec d'un bel et vaste emplacement au faubourg Saint-Roch, pour y construire une chapelle ou église à l'usage de vos exposants ;

"Que vos exposants, vu la distance de leurs demeures de l'église paroissiale, désirant ardemment avoir une église ou chapelle au dit lieu dans laquelle ils puissent accomplir en tout ou en partie leurs devoirs religieux, se sont assemblés ce jour et après délibération, ont pris les résolutions ci-jointes ;

"Qu'ils vous supplient d'agréer surtout la nomination des syndics, trésorier et secrétaire de l'entreprise, qui ont obtenu leurs suffrages unanimes et dans la personne desquels ils reposent toute confiance ;

"Ils supplient aussi humblement Votre Grandeur de vouloir bien leur permettre de procéder au plus tôt à construire sous vos directions immédiates et d'après les plans que vous leur donnerez la chapelle ou église susdite avec les dépendances nécessaires et convenables ;

"Dans l'espoir que vous voudrez bien leur accorder leur supplique, ils se soussignent, de Votre Grandeur, les plus respectueux et zélés serviteurs."

Mgr Plessis déclare aux délégués qu'il est absolument favorable à la construction d'une église ou chapelle au faubourg Saint-Roch. Seulement, avant de donner la permission demandée, il prie les citoyens de recueillir

une somme raisonnable pour aider à la construction de l'église projetée. Après entente avec Mgr Plessis, les syndics se chargent eux-mêmes de passer de maison en maison dans le faubourg Saint-Roch afin de recueillir une somme suffisante pour commencer les travaux.

20 avril 1811 — Mgr Plessis adresse une lettre pastorale aux paroissiens du faubourg Saint-Roch pour les féliciter de leur désir d'avoir une église et leur suggérer les moyens de réaliser leur pieuse entreprise.

7 mai 1811 — Pour des raisons particulières, connues et approuvées par Mgr Plessis, M. John Mure révoque le don d'un terrain qu'il a fait le 10 avril 1811 pour la construction d'une église dans le faubourg Saint-Roch (1).

11 mai 1811 — M. John Mure donne de nouveau le terrain nécessaire pour la construction d'une église à Saint-Roch. M. Mure renouvelle pratiquement son don du 10 avril révoqué le 7 mai. La seule condition imposée aux syndics est d'obtenir du gouverneur en conseil des lettres patentes d'amortissement pour le terrain donné (2).

17 mai 1811 — Le gouverneur émet des lettres patentes pour l'amortissement du terrain qui servira à édifier une église à Saint-Roch.

1er juin 1811 — Les syndics de l'église du faubourg Saint-Roch, réunis chez M. le curé de Québec, examinent et approuvent le plan de l'église préparé par l'architecte François Baillargé, à la demande de Mgr Plessis.

3 juin 1811 — A quatre heures et demie de l'après-midi, en présence d'un grand concours de peuple, Mgr Plessis plante et bénit une croix de bois à l'endroit où il veut que l'église de Saint-Roch soit construite. Cette croix a été donnée par M. Joseph Gagné, l'un des syndics, et faite par M. Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, aussi syndic. Elle a été plantée à 128 pieds de distance du dedans du mur ouest ou de la devanture de la bâtisse en gagnant à l'est, et à 49 pieds et 6 pouces au nord

(1) Acte devant Jean Bélanger.

(2) Acte devant Roger Lelièvre.

de l'alignement de la rue Saint-Joseph.

7 juin 1811 — Les syndics passent marché avec Jacques Parent qui s'oblige de tirer dix toises de pierre, derrière la maison de Pierre Duval et de John Grout, à Saint-Roch, à 22 chelins et 6 deniers la toise.

12 juin 1811 — Les syndics autorisent M. Joseph Gagné à faire bâtir un petit hangar, sur le terrain de l'église (de 15 ou 20 pieds), pour mettre les outils et matériaux en sûreté et servir aux maçons dans le cours de la bâtisse de l'église.

14 juin 1811 — Jean-Marie Verreau, maître-maçon, s'engage à conduire les travaux de construction de l'église de Saint-Roch moyennant 9 chelins et 6 deniers par jour (1).

15 juin 1811 — Pierre Plante s'engage envers les syndics de tirer dix toises de pierre dans la côte à Cotton à 25 chelins la toise. Il recevra en plus dix chelins pour débarrasser la carrière des vidanges.

15 juin 1811 — On commence à creuser les fondations de l'église. Trois journaliers travaillent à raison de 4 chelins par jour.

17 juin 1811 — Augustin Toupin, charretier, s'oblige de charroyer toute la pierre du pied du cap à Saint-Roch, pendant l'été et l'automne, à raison de 9 chelins et 6 deniers la toise, celle du faubourg Saint-Jean à raison de 17 chelins et 6 deniers la toise, et le sable à raison de 7 chelins et demi le voyage (2).

4 août 1811 — Messire Deschenaux, vicaire général, accompagné d'un nombreux clergé et en présence d'une foule considérable, pose et bénit la première pierre de l'église de Saint-Roch. Les citoyens montrent en ce jour un zèle qui leur fait honneur et qui fait espérer l'heureux succès de leur entreprise. La collecte rapporte la jolie somme de 75 louis et 11 chelins.

18 août 1811 — Les syndics font marché avec André Marcoux, pour la livraison de 120 barriques de chaux vive à raison de 2 chelins et 6 deniers la barrique. Les syndics font aussi marché avec François Giroux pour la

(1) Acte devant Félix Têtu.

(2) Acte devant Félix Têtu.

livraison de 100 autres barriques de chaux vive aux mêmes conditions (1).

23 août 1811 — Les syndics font appel à toutes les personnes qui ont promis de souscrire pour la construction de l'église de Saint-Roch et qui ne se sont pas encore exécuté.

24 août 1811 — Les maçons commencent les fondations du sanctuaire de l'église. Cinq maçons sont à l'ouvrage avec un certain nombre de manoeuvres.

30 août 1811 — Les syndics passent marché avec MM. Charles Clouet et Thomas Rocheleau pour la livraison de cinquante toises de bonne pierre de Beauport aussi grosse que possible et propre à faire les parements de la maçonnerie de l'église. Cette pierre devra être livrée dans le cours de l'hiver et du printemps à raison de 50 chelins la toise, mesure française (2).

13 juin 1814 — Les syndics de l'église de Saint-Roch adoptent unanimement les résolutions suivantes :

“1° Que par respect et par reconnaissance pour le soutien et l'intérêt qu'a pris et prend encore Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, à la bâtisse et à l'établissement de l'église de Saint-Roch, il soit invité et qu'il lui soit offert comme par les présentes les syndics l'invitent, lui offrent et le prient d'accepter un logement avec dépendances convenables à son rang et à son état, à prendre à son choix dans la maison que l'on construit maintenant attenante à l'église de Saint-Roch ; 2° Que Sa Grandeur soit priée de vouloir bien accepter les mêmes offres au nom de ses successeurs, pourvu qu'ils l'occupent eux-mêmes ou qu'ils le fassent occuper par un ou plusieurs prêtres.”

14 juin 1814 — Mgr Plessis accepte les offres faites hier par les syndics de l'église de Saint-Roch. Mgr Plessis veut bien prendre la maison attenante à l'église qu'on construit actuellement mais à la condition qu'il fera faire à ses propres frais toute la menuiserie de l'intérieur et qu'il en distribuera l'intérieur comme bon lui semblera.

(1) Acte devant Roger Lelièvre.

(2) Idem

26 janvier 1815 — M. Louis-Claude Gauvreau, maintenant établi à Saint-Louis de Kamouraska et ayant l'intention d'y résider pour le reste de ses jours, résigne sa charge de syndic de l'église de Saint-Roch (1).

19 septembre 1815 — M. Augustin Gauthier, trésorier, remplace M. Louis-Claude Gauvreau comme syndic.

21 septembre 1815 — M. François Deligny donne sa résignation comme syndic de l'église de Saint-Roch. Il se trouve incapable de remplir les devoirs de cette charge à cause de ses infirmités (2).

2 octobre 1815 — M. Pierre Voyer père remplace M. François Deligny comme syndic.

17 décembre 1816 — Entre midi et une heure, pendant le dîner des quelques ouvriers occupés à préparer le bois des planchers, l'église de Saint-Roch déjà couverte en planches et surmontée d'un clocher à flèche, est incendiée. On suppose qu'un poêle rempli de rippes est la cause de ce funeste accident. L'église n'avait alors que le premier rang des fenêtres d'en bas. Sa charpente était en forme de mansardes. Le presbytère était aussi entièrement couvert et quoiqu'entre ce vaste édifice et l'église, il y eut des portes de communication ouvertes, il fut néanmoins préservé de l'embrasement terrible dont il était menacé. Comme l'église était déjà tout en feu lorsqu'on s'en aperçut, les citoyens de Saint-Roch et de la ville accourus en grand nombre dirigèrent tous leurs efforts pour sauver le presbytère. Le presbytère et les deux pavillons contigus furent sauvés par le travail des citoyens et un fort vent de nord-est qui fit écrouler promptement la charpente et la couverture de l'église.

17 décembre 1816 — L'état suivant préparé par M. Jean Bélanger, secrétaire des syndics, le jour même de l'incendie de l'église de Saint-Roch, fait connaître les recettes et les dépenses :

Les recettes du 18 avril 1811 au 16 décembre 1816 s'élèvent à 2135 louis, 16 chelins et 6 deniers.

(1) Acte devant Joseph Planté.

(2) Idem.

Les dépenses comme suit : maçons 2135 louis, 16 chelins, 16 deniers ; charpentiers, 490 louis, 19 chelins, 2½ deniers ; menuisiers, 149 louis, 16 chelins et 1 denier ; charretiers et journaliers, 989 louis, 11 chelins, 6½ deniers ; pierres de maçonne, etc., 745 louis, 8 chelins et 3½ deniers ; chaux, 293 louis, 4 chelins, et 4 deniers ; bois, 295 louis, 16 chelins, 10½ deniers ;

Recette totale,	5,495.	19.	3½
Dépense totale,	5,100.	12.	4

Balance	395.	6.	11½
---------	------	----	-----

13 janvier 1817 — Mgr Plessis fait les propositions suivantes aux syndics de l'église de Saint-Roch :

“L'évêque de Québec désirant concourir en tout ce qui dépendra de lui au rétablissement de l'église du faubourg Saint-Roch, cité de Québec, incendiée le 17 décembre 1816, propose à MM. les syndics de la dite église les conditions suivantes :

“1° Qu'ils renoncent à toute prétention d'y avoir des bancs aliénés soit en leur faveur, soit en faveur de leurs familles et qu'ils se contentent d'un banc de six places en tel lieu de l'église qu'ils voudront le choisir, lequel sera le banc des Syndics et auquel leurs successeurs en office auront droit après eux.

“2° Qu'ils consentent que la dite église soit rétablie sur tel plan, avec tel nombre et telles dimensions de bancs, tels espaces vides, tels jubés, escaliers et galeries, telles réserves de places pour les garçons et filles des écoles et pour la position d'un orgue à l'avenir, que le dit évêque jugera à propos.

“3° Que pendant l'espace de quinze ans, à dater du jour où l'église commencera d'être occupée, la juste moitié du revenu provenant de la rente des bancs, sera remise aux termes d'échéances de la dite rente, entre les mains du dit évêque, pour être employée non à son profit personnel, mais à l'établissement et entretien du clergé nécessaire pour la desserte de la dite église, selon l'application et distribution qu'il jugera à propos d'en faire, l'autre moitié restant à la disposition de MM. les syndics pour l'achèvement, l'entretien et l'amélioration

de la dite église tant au dedans qu'au dehors, selon qu'ils le trouveront nécessaire, de concert avec lui.

"4° Que MM. les syndics n'ayant en vue que la gloire de Dieu et l'honneur de la religion, continueront de donner leurs soins au rétablissement de la dite église avec le même zèle et désintéressement qu'ils ont manifestés pendant la première construction.

"5° Au moyen de ce que dessus, l'évêque de Québec non seulement achèvera à ses frais la menuiserie de la sacristie comme il en est précédemment convenu et aux conditions lors stipulées avec MM. les syndics, mais il s'engagera de plus 1° à donner par lui-même à commencer cette année 1817 £200 par an, jusqu'à la concurrence de £1000 pour le rétablissement de la dite église, sans compter les secours qu'il pourra se procurer d'ailleurs pour aider au même objet ; 2° à prêter le linge, les vases sacrés, ornements, livres et autres ustensiles nécessaires au service divin de la dite église, pendant le nombre d'années dont elle aura besoin pour s'en procurer par elle-même."

14 janvier 1817 — Les syndics acceptent les propositions de Mgr Plessis. Ils demandent toutefois à l'évêque de Québec de modifier la deuxième condition.

17 avril 1817 — Le notaire Joseph Planté reçoit les conventions arrêtées entre Mgr Plessis et les syndics pour la reconstruction de l'église de Saint-Roch.

13 septembre 1818 — Mgr Plessis bénit dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu la première cloche de l'église de Saint-Roch. L'honorable juge Olivier Perreault et Mme Antoine-Louis Juchereau Duchesnay sont les parrain et marraine de cette cloche qui reçoit les noms de Marie-Olivette (1).

13 septembre 1818 — M. François Ranvoysé, orfèvre et ancien marguillier de Notre-Dame de Québec, donne un ciboire d'argent à l'église de Saint-Roch.

1er octobre 1818 — M. James Hannah fait don d'un ostensor ou soleil de métal précieux à l'église de Saint-Roch.

(1) Cette cloche avait été fondue à Montréal et avait été payée par Mgr Plessis. Elle avait un son tellement lugubre que Mgr Plessis ne la garda que quelques mois. Il la donna à la mission de Richibouctou.

6 octobre 1818 — Mgr Plessis reconnaît aux syndics de Saint-Roch le droit de placer le banc syndical dans l'endroit qu'ils voudront dans l'église.

6 octobre 1818 — Mgr Plessis adresse un nouveau mandement aux paroissiens du faubourg Saint-Roch.

8 octobre 1818 — Mgr Plessis consacre le principal autel de l'église de Saint-Roch.

25 novembre 1818 — Les citoyens de Saint-Roch font parvenir l'adresse suivante à Mgr Plessis :

"A Sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, l'un des membres du Conseil législatif de la province du Bas-Canada.

"Nous citoyens du faubourg Saint-Roch prenons la liberté d'approcher avec respect Votre Grandeur pour lui témoigner les sentiments dont nous sommes pénétrés en cette occasion.

"En l'année 1811, pour répondre à nos vœux, il plut à Votre Grandeur d'autoriser la construction d'une église ou chapelle dans notre faubourg.

"Votre Grandeur fit plus. Animée du zèle qui l'a toujours distinguée pour le bien de la religion et la gloire de Dieu, elle voulut bien prendre cette entreprise sous son patronage et par sa lettre pastorale du 20 avril 1811 tout en édifiant les fidèles les exhorta avec succès à contribuer à cette oeuvre méritoire.

"Nous vîmes donc avec une vive satisfaction cette oeuvre se commencer sous les auspices de Votre Grandeur et les soins qu'elle y apporta, les sacrifices pécuniaires qu'elle fit pour l'avancer, nous donnèrent tout lieu d'espérer de jouir promptement des avantages qui devaient nous en résulter et à la religion, lorsqu'en décembre 1816 un incendie imprévu frustra pour lors toutes les espérances de Votre Grandeur et les nôtres.

"Ce contretemps fâcheux ne fit que porter Votre Grandeur à de plus grands soins et de plus grands sacrifices pécuniaires. Et à peine s'est-il écoulé vingt mois depuis cet incendie que Votre Grandeur est parvenue à faire réédifier ce temple et à le mettre dans un état de perfection auquel on ne devait point s'attendre si tôt.

"Quelle a été notre joie le 8 d'octobre en jouissant du bienfait tant désiré de voir ce temple ouvert et consacré d'une manière solennelle au culte de Dieu !

"Comme nous devons tous les avantages qui nous en résultent et à la religion (après Dieu), au zèle et aux soins infatigables de Votre Grandeur nous serions coupables d'indifférence si nous gardions le silence à la recollection de tous ces bienfaits. Nous prions donc Votre Grandeur d'agréer les sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés, et nos souhaits sincères pour que Dieu dans sa sagesse divine vous conserve la santé et vous permette de continuer vos efforts zélés pour sa gloire et le bien de la religion.

"C'est dans ces sentiments que nous nous soucrivons de Votre Grandeur les respectueux serviteurs.

"Québec, 25 novembre 1818."

7 novembre 1819 — Mgr Panet, évêque de Salades, bénit dans l'église de Saint-Roch une cloche qui reçoit les noms de Thérèse-Jeanne. Le parrain est le notaire Jean Bélanger, premier syndic de l'église de Saint-Roch. La marraine est Mme veuve William Grant Shepherd (1).

La robe de la cloche est donnée par la marraine. Elle est de moir et de drap d'or. La chemise est donnée par le parrain. Elle consiste en deux pièces de lawn, avec galons d'argent. Robe et chemise ont été confectionnées par les dames Ursulines.

L'offrande de la marraine est de £10 à £12 ; celle du parrain de £5. Les citoyens de Saint-Roch se montrent aussi très généreux.

15 avril 1822 — Etablissement de la Confrérie de la Bonne Mort dans l'église de Saint-Roch.

9 mai 1822 — M. Joseph Marmette, inspecteur de bois, est élu syndic de l'église de Saint-Roch, en remplacement de M. Joseph Gagnon, décédé (2).

5 mai 1824 — Mgr Plessis consacre l'autel de la chapelle Saint-Roch de l'église de Saint-Roch.

(1) Née Thérèse Lemaistre Bellenois. Elle était en premières noces mariée à Peter Bréhaut. Lors de son mariage avec Shepherd, elle eut un charivari.

(2) Décédé le 14 avril 1822.

25 janvier 1825 — Après l'office de la cathédrale, où Mgr Plessis a officié, les citoyens de Saint-Roch se rendent à ses appartements du Séminaire et lui présentent son portrait (oeuvre du peintre James), à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de sa consécration. On lui donne lecture de l'adresse suivante :

"A Sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph-Octave Plessis, évêque du diocèse de Québec.
"Monseigneur,

"Nous citoyens du faubourg Saint-Roch, dans les sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés envers la divine Providence, approchons Votre Grandeur avec respect pour vous féliciter de ce que l'état de votre santé nous ait fait jouir aujourd'hui du spectacle flatteur de voir Votre Grandeur célébrer à la tête de son nombreux et respectable clergé le vingt-quatrième anniversaire de son sacre comme évêque de ce diocèse.

"Désireux de reconnaître les avantages sans nombre que les citoyens de Saint-Roch ont éprouvés des efforts zélés de Votre Grandeur pour le bien de la religion et l'avancement de l'éducation dans leur quartier, et transmettre à leur postérité le souvenir de l'auteur de tant de bienfaits, nous nous sommes procuré un portrait de Votre Grandeur, peint à l'huile par M. James, artiste célèbre, que nous présentons à Votre Grandeur ; et en vous priant de l'accepter, nous vous demandons humblement permission de le déposer à Saint-Roch et nous ne cesserons de prier pour la conservation de Votre Grandeur, dont les jours sont si précieux à son diocèse."

Mgr Plessis fait la réponse suivante à l'adresse des citoyens de Saint-Roch :

"Messieurs,

"Ni cette adresse ni le tableau qu'elle annonce ne pouvaient venir d'un quartier qui me fût plus agréable que celui du faubourg Saint-Roch. Depuis longtemps attaché aux estimables citoyens qui l'habitent, je me suis fait un devoir particulier de rendre la religion florissante parmi eux. La démarche que vous faites aujourd'hui en leur nom est très propre, Messieurs, à fortifier les sentiments d'estime et d'affection pour les habitants

de ce faubourg en général, et pour vous en particulier. Conformément à votre désir, le portrait que vous me présentez sera conservé soigneusement dans un des appartements de la maison attenante à l'église."

25 septembre 1825 — M. Joseph Tourangeau, maître-boulangier, est élu syndic de l'église de Saint-Roch, au lieu et place de M. Pierre Voyer, décédé (1).

4 décembre 1825 — Mort de Mgr Plessis, fondateur de la paroisse de Saint-Roch.

7 décembre 1825 — Vers les deux heures de l'après-midi, le coeur de Mgr Plessis renfermé dans un vase de crystal de forme cylindrique est apporté solennellement de l'Hôpital-Général à l'église de Saint-Roch. Un nombreux clergé précède le brancard sur lequel est posé le précieux vase. Les syndics de l'église de Saint-Roch sont les porteurs du brancard. Les citoyens de Saint-Roch suivent en très grand nombre.

P.-G. R.

(La fin dans la prochaine livraison)

L'ILE SAINTE-HELENE

L'île Sainte-Hélène, ainsi nommée par Champlain en l'honneur de sa femme Hélène Boullé, fut acquise par Charles Le Moyne en 1665. Elle resta propriété de ses descendants jusqu'en 1818, alors que le gouvernement impérial l'obtint pour le terrain des Récollets, rue Notre-Dame ouest, entre les rues St-Pierre et McGill.

Lors de la Confédération, l'île passa au gouvernement fédéral qui, en 1874, a autorisé la ville de Montréal d'y établir un parc public qui existe encore. Sur la partie nord-est de l'île, entre 1818 et 1907, séjourna une garnison de soldats anglais (1818-1870), puis de soldats canadiens (1870-1907). Actuellement, il n'y a plus qu'un magasin de munitions.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Décédé le 24 juillet 1825.

NOUVELLES NOTES SUR LE MAI DE LA LIBERTÉ

Sur la jolie coutume de la plantation du mai dont il reste des vestiges, nous avons recueilli et publié, depuis quelques années, de nombreuses notes. Il nous semblait avoir signalé toutes les diverses sortes de plantations de mai, pratiquées au Canada français, cependant nous en avions oublié une et des plus rares. A l'époque de la rébellion de 1837-38, un mai fut planté en l'honneur de la Liberté, et, détail d'un certain relief, cette plantation eut lieu par ou sous la direction de deux collégiens qui, par la suite, devinrent, l'un archevêque, l'autre jésuite. Nous lisons ce fait dans l'histoire si bien documentée que M. le chanoine Choquette a consacrée au Séminaire de Saint-Hyacinthe :

“Les directeurs du Collège, M. Prince, M. Jos. La-Rocque, M. Raymond, seuls membres de la Corporation, seuls responsables de la politique de la maison, n'ont jamais encouragé la rébellion ; je l'affirme positivement et l'on me croira sans peine. Mais qu'il y eut une grande fermentation dans l'enceinte du Collège ; que plusieurs jeunes professeurs y aient coopéré jusqu'au point de se compromettre aux yeux des autorités religieuses et civiles, cela ne fait nul doute. Les exercices militaires étaient pratiqués avec un entrain extraordinaire. Les petits y allaient d'enthousiasme, les plus grands avec réflexion, comme à un devoir et sans se défendre d'une arrière pensée.

“Alexandre-Antonin Taché, le futur archevêque de Saint-Boniface, et Augustin Regnier, le futur premier Jésuite canadien, avaient planté le mai. La tradition nous rapporte que des discours échevelés, fous de jeunesse, d'aspirations libérales et d'illusions, se débitaient en catimini au pied de ce bois comme au pied d'un symbole de liberté. Longtemps il conserva des serments et des programmes gravés à la pointe du canif en signes cabalistiques.

“En 1853, cette relique d'un temps fertile en mirages fut portée solennellement et militairement sur les

épaules des collégiens, de la cour du vieux Collège à la nouvelle cour, et transplanté, avec les plus grands honneurs, dans la demi-lune se dessinant, au nord-est, en regard de la chambre actuelle du directeur des élèves. M. Tétreau me chargea un jour, vers l'année 1873, de constater si certaines incisions étaient visibles encore sur sa base ; elles y étaient. J'ignorai longtemps le but caché de sa mission. Ce me fut une énigme dont je n'eus l'interprétation que ces années dernières en lisant une note du vieux chroniqueur, à la date du 27 juillet 1877. L'ouragan venait de renverser le mai. M. Tétreau écrit le même jour, avec la réserve convenable à son âge refroidi : "Ce vieux bois emporte dans sa ruine la trace de beaucoup de discours hyperboliques prononcés par les enthousiastes officiers de notre milice collégiale, au temps de sa splendeur" (1).

X X X

A ce rappel du plus historique des mais du XIX^e siècle, ajoutons un extrait qui remonte au XVII^e siècle et qui est resté inédit. Nous le puisons dans un contrat de concession dressé par le notaire Adhémar, le 3 octobre 1673.

Le seigneur Jean Crevier de Saint-François, en concédant une terre à Benjamin Anseau, sieur Berry, stipule entre autres choses que son concessionnaire devra "planter au devant la porte de la maison seigneuriale du dit seigneur de Saint-François, un may d'Éspinette ou autres boys propre aux dites fins, au jour de Saint-Jacques et St-Philippe, premier jour de mai, icelui may de 45 à 50 pieds de long et planté de trois pieds en terre."

Le seigneur Crevier qui était méticuleux indique bien ce qu'il désire avoir et, en précisant, il nous fournit de menus renseignements que plusieurs ont cherchés.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Chanoine C.-P. Choquette, *Histoire du séminaire de Saint-Hyacinthe*, vol. I, p. 199.

PACAUD, SECRÉTAIRE DU ROI

Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay rapporte que M. Dufy-Desaulniers a été secrétaire du Roi. Il n'indique pas sur quelle autorité il s'appuie pour donner ce renseignement. Nous n'avons pu trouver si le généalogiste canadien se trompe. Peut-être aura-t-il voulu dire : écrivain du Roi, ce qui est tout autre chose. Nous avons fait enquête là-dessus et l'on nous assure qu'il n'y a pas eu de secrétaire du Roi de ce nom. Nous en rencontrons cependant aux colonies françaises sous les règnes de Louis XIV et son successeur. Comme c'était une charge qui s'achetait, et pour un beau denier, des particuliers s'en gratifiaient, d'autant plus qu'elle conférait la noblesse, en sus des privilèges qui en découlaient. Des personnes de condition même recherchèrent cette distinction de secrétaire du Roi.

Nous venons de découvrir un canadien qui fut secrétaire du Roi. *L'Annuaire de la Noblesse*, Paris, pour 1914 (p. 373) nous apporte cette information.

Antoine Pascaud, originaire de La Prade, Périgueux, marchand, baptisé en 1665, épousa le 21 janvier 1697, à Montréal, Marguerite Bouat. Cette union eut comme fruit cinq enfants :

1° Antoine ; b. : 3 août 1697, Montréal ; 2° Marie-Louise ; b. : 31 mai 1699, Montréal, s. : même endroit 15 avril 1703 ; 3° Jacques ; b. : 18 octobre 1702, Montréal, s. : même endroit, 16 janvier 1703 ; 4° Joseph-Marie ; b. : 31 mars 1704, Montréal ; 5° Louis, b. . .

Joseph-Marie Pascaud, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances honoraire, au bureau de La Rochelle, et maire ancien de cette ville, fut secrétaire du Roi, au lieu de défunt M. Nicolas Thomas, en décembre 1758.

A cette occasion M. Pascaud produit les certificats suivants :

"Extrait des registres des actes de baptêmes, etc, de la paroisse de Ville-Marie, en l'île de Montréal, en Canada, de l'an 1704 : Le 31^e jour de mars 1704, a été baptisé Joseph-Marie, âgé d'un jour, fils de M. Antoine Pas-

caud, marchand bourgeois de cette ville, et trésorier pour le Roi, et de Damoiselle Marguerite Bouat, sa femme. Le parrain : M. François Bouat, marchand de cette ville ; la marraine : Dame Agathe (de) Saint-Père, femme de Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, lieutenant d'une compagnie de détachement de la marine."

Celui de bonnes moeurs se lit comme suit :

"André-Claude Patu, écuyer, avocat en Parlement, conseiller du Roi, trésorier-receveur-général et payeur de rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, âgé de 32 ans environ, connaît Pascaud depuis plusieurs années et dit qu'il est député de la ville de La Rochelle pour le commerce, au lieu de M. son frère. (Antoiné Pascaud, sépulture 18 juin 1758, à Paris).

Autre certificat de :

Dominique Doutreleau, conseiller du Roi, trésorier de la chancellerie, établi près le parlement de Paris, âgé de 54 ans, connaissant Pascaud depuis plus de 25 ans.

Nous dégageons de ce qui précède que le seul canadien nommé secrétaire du Roi a été Joseph-Marie Pascaud et que cette charge conférait la noblesse. Nous espérons avoir bientôt la description exacte des armes de cette famille. Ces armes sont distes parlantes puisqu'il y figure un agneau-pascal.

Régis Roy

LES DISPARUS

L'abbé Louis Beaudet — Né à Lotbinière le 25 août 1830, du mariage de Pierre Beaudet et de Sophie Pérusse. Ordonné prêtre à Québec le 14 octobre 1860, il suivit pendant quelques années les cours de l'école des Carmes à Paris avec MM. Hamel et Légaré puis revint au séminaire de Québec où il fut professeur jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 21 mai 1891. M. l'abbé Beaudet s'était intéressé toute sa vie à l'histoire de la vieille capitale et il recueillit nombre de notes et de documents qui sont conservés aux archives du séminaire de Québec. Il avait publié en 1887 une brochure intitulée *Recensement de la ville de Québec pour 1716*.

ANTOINE-OLIVIER BERTHELET ET LE
CONSEIL LÉGISLATIF

Antoine-Olivier Berthelet, le grand philanthrope candien-français, a-t-il fait partie du Conseil législatif de la province du Canada, ainsi que le prétendent certaines biographies de cet homme de bien ?

A cette question, nous répondons : oui et non.

M. Berthelet fut nommé membre du Conseil législatif par le gouverneur Sydenham le 9 juin 1841, mais il refusa d'accepter cet office.

En avril 1841, le gouverneur Sydenham avait offert cette charge honorable à M. Berthelet. Celui-ci écrivit à Son Excellence qu'il ne pouvait l'accepter. Sydenham qui connaissait le mérite de M. Berthelet ne s'occupa pas de son refus et le nomma conseiller législatif par son instrument du 9 juin 1841. C'est alors (26 juin) que M. Berthelet envoya sa *résignation* au gouverneur Sydenham.

Les trois lettres suivantes parlent par elles-mêmes : *Confidential*.

Government House,

Montreal, 27th April 1841.

Sir,

I have the honor to inform you that I am prepared to recommend your appointment to a Seat in the Legislative Council for the Province of Canada if you are willing to undertake the duties of that Office, of which I beg you to apprise me.

It is my duty also in making this proposal to state to you frankly that I do so with the understanding that if you accept it, as I shall have great pleasure in hearing that you will, you will give your regular attendance in Parliament and not permit the Office to lapse into a merely honorary distinction imposing no duties on the possessor.

I am happy to have this opportunity of testifying my sense of your character and station in the Province, and I beg you to believe me

Yours faithfully,
Sydenham

A. Or. Berthelet Esq.

3 May 1841.

My Lord,

I have been honoured with your Excellency's Communication of the 27th April, wherein your Excellency is pleased to inform me that Your Excellency is prepared to recommend my appointment to a Seat in the Legislative Council for the Province of Canada, if I am willing to undertake the duties of that office.

Your Excellency is pleased to add that in making this proposal, it is done by Your Excellency with the understanding that if I accept it I will give my regular attendance in parliament, and not permit the office to lapse into a merely honorary distinction, imposing no duties in the possessor.

Feeling as I do deeply Gratefull to Your Excellency for the Good opinion of me, which Your Excellency is pleased to entertain, I should not make a proper return for it, were I to disguise from Your Excellency, that a multiplicity of avocations requiring my constant & undivided attention forbid my giving the pledge which Your Excellency requires & consequently compel me to decline the flattering distinction so kindly intended for me by Your Excellency,

I have to honor to be

My Lord

Your Excellency's most

Obedient Humble Servant

Montreal 26th June 1841.

My Lord,

I have the honor of informing Your Excellency that for the reason which on a former occasion I had the honor of stating to Your excellency it is not in my

power to accept at present a seat in the Legislative Council of this province, and that I formally resign the Seat therein to which it has been Your Excellency pleasure to call me.

I have the honor to be

My Lord

With the Greatest respect,

Your Excellency's most

obedient humble Servant

To His Excellency

the Right Honorable

Lord Sydenham

Governor General

& & &

LE PEINTRE PAUL CORNOYER

En 1923, est mort aux États-Unis un peintre fameux nommé Paul Cornoyer qui était né à Saint-Louis, Miss, en 1864. Après avoir suivi les cours de l'École des beaux-arts de sa ville natale, Cornoyer se rendit à Paris où il étudia sous Lefebvre, Benjamin Constant et Louis Blans. En 1889, il se fixa à New-York où il peignit quantité de tableaux d'une belle inspiration et d'une facture intéressante. C'est dans les paysages avec effets de neige, de pluie ou de brouillard qu'il excella et l'on conserve de lui principalement : *Matinée, au square Madison*, (collection W.-M. Chase, New-York) ; *Jour de pluie au square Madison* ; *Fin d'après-midi au square Washington* ; *Après la pluie* (Musée de Brooklyn) ; *Matin brumeux sur la 59^e rue*, (1911) ; *Le vieux New-York* (1912) ; *La ruelle de la bibliothèque*, (1912).

Paul Cornoyer, en 1913, dix ans avant son décès, avait été élu membre de la *National Academy of Design*.

Et maintenant posons la question : ce peintre fameux était-il d'origine française, ou était-il descendant des Cornelier ou des Cournoyer du Canada ?

CABRETTE

UNE ORDONNANCE INEDITE DE L'INTENDANT BIGOT

François Bigot, chevalier, Conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de Justice, Police, Finances et de la Marine en toute La Nouvelle France.

Vû La Requestre à Nous Présentée par les Révérends Pères Jesuittes Propriétaires des terres et seigneuries de Notre-Dame des anges, St. Gabriel, Sillery et Bé-lair tendante à ce quil nous plaise leur permettre de faire faire un papier terrier des d. fiefs, afin de connoitre leurs tenanciers ce quil possèdent, les cens et Rentes et Lods et ventes quil peuvent devoir pour ensuite faire telles poursuites que de droit contre les redevables.

Nous ordonnons à tous tenanciers des d. fiefs de Rendre foy et hommages aux d. seigneurs suivant leurs titres faire aveû, denombbrement et declarations exactes des terres quil possèdent dans Les d. fiefs de même que des Cens et Rentes quil peuvent devoir Le tout par devant le sr. Geneste notaire que nous avons autorisé à cest effet ; à l'effet de quoi ils luy représenteront les titres en vertu desquels ils possèdent lesd. terres.

Desquelles déclarations Led. Geneste dressera un papier terrier en Bonne et Dûe forme Et en cas de refus de la part desd. habitants de représenter leurs titres, payer les cens et rentes ou lods et ventes dûs et pour quelque difficulté que ce soit à cest égard lesd. habitants seront poursuivis sy faire se doit pardevant les juges ordinaires et par les voyes de droit.

Et sera la presente ordonnance lûe et publiée dans chacun des d. fiefs afin que les habitants d'iceux nen prestendent cause d'ignorance Mandons &ca. fait à Québec le 20. May 1753. (Signé) Bigot avec paraphe (1)

QUESTION

Je vois qu'en 1830 Arminius Meyer peint le portrait de Robert-S.-M. Bouchette. Ce peintre était-il canadien ?
Où est-il mort ?

Pink

(1) Archives de la province de Québec.

ANTOINE-JEAN SAILLANT DE COLLEGIEN

Antoine-Jean Saillant de Collégien était fils de Me Jacques Saillant, avocat au Parlement, conseiller du Roi, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, et d'Anne Laurent.

Nommé notaire royal de la prévôté et gouvernement de Québec, le 27 décembre 1749, par l'intendant Bigot, il fut aussi avocat et procureur au Conseil Supérieur de la colonie. Le gouverneur Murray le continua dans ses fonctions de notaire et de procureur par quatre commissions différentes.

Saillant mourut dans sa maison de la rue des Jardins, à Québec, le 19 octobre 1776.

Saillant hérita une première fois de son père, en 1758, d'une somme assez considérable. Ce fut le notaire Berthelot qui fut chargé d'aller recueillir la succession. Sa mère lui laissa en mourant plus de 6000 livres en constituts de rente en France. Mais, soit par inexpérience des affaires, soit à cause du malheur des temps, Saillant ne sut ni faire profiter son bien ni le conserver. En 1772, le négociant Jacques Perrault achetait ses constituts, et, pendant le blocus de Québec par les Américains, il se trouva dans un si grand besoin que son beau-père Hyppolite Laforce dût lui prêter une portugaise. Lorsqu'il mourut sa veuve renonça à la communauté comme lui étant plus onéreuse qu'utile.

Saillant avait un frère qui se distingua dans l'armée française. En 1768, ce frère fut nommé gouverneur de la ville de Sully, dans l'Orléanais. Le notaire Saillant, très fier de cette promotion, la fit annoncer dans la *Gazette de Québec* du 17 novembre 1768 en ces termes :

“De Paris, au 8 mai 1768. Nous apprenons par les nouvelles arrivées par le dernier bâtiment que M. Charles-Jacques Saillant, chevalier, frère du notaire et avocat de Québec, ci-devant gouverneur de la principauté d'Henrichemont en Berry, a été nommé depuis peu par Sa Majesté très chrétienne gouverneur de la ville de Sully dans l'Orléanais et qu'il a reçu peu après ses provisions de lieutenant-général de la dite ville, duché et pai-

rie du dit Sully, et ce en indemnité des postes honorables qu'il occupait dans la dite principauté d'Henrichemont acquise par le roi.

"Certifié véritable

"Saillant".

Jacques-François-Charles Saillant, gouverneur pour le Roi de la ville de Sully, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Latran, lieutenant-général du duché-pairie de Sully, décéda le 10 janvier 1780. Par son testament, il laissa aux enfants de son frère une somme de deux mille livres.

Après la Conquête, le notaire Saillant avait pratiqué sa profession en société avec M. Berthelot d'Artigny, ainsi qu'en fait foi l'avis que publie la *Gazette de Québec* du 24 février 1774 :

"Antoine-Jean Saillant, notaire et avocat à Québec, donne avis au public que sa société avec M. Berthelot d'Artigny, aussi notaire et avocat, est finie et résolue le 12 de ce mois : ceux qui auront confiance en celui des deux s'adresseront à lui séparément et dans son étude."

On ne pouvait rompre une société en de meilleurs termes.

Le notaire Saillant, quoiqu'il ait eu une des meilleures clientèles de son temps et malgré les héritages qu'il fit, mourut pauvre. Nous avons sous les yeux l'inventaire de ses biens que fit le notaire J.-A. Panet le 7 novembre 1776. On y voit la vie modeste que menait cet homme qui appartenait à une bonne famille de France. Ajoutons cependant que Saillant s'était donné le luxe de posséder une bonne collection de livres. Cette collection fut vendue le 9 novembre 1776, et trouva des acquéreurs et de bons prix. Nous doutons fort qu'une vente de livres faite de nos jours obtint de pareils résultats (J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. II, p. 26).

QUESTION

Combien y a-t-il eu de traductions anglaises des *Anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé ?

Cur

ACTE DE PRISE DE POSSESSION DE LA SEIGNEURIE DE L'ILE D'ORLEANS PAR JEAN DERRE, SIEUR DE GAN, AU NOM DE MM. CASTILLON, DE LAUZON, FOUQUET, BERRUYER, DE MANCELMONT, ROZÉE, DUHAMEL, JUCHEREAU ET CHEFFAULT (1er JUILLET 1638)

Nous, Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent de la Nouvelle-France, suivant un mandement de Messieurs de la Compagnie du dit lieu de la Nouvelle-France en suite d'une concession par eux faite au profit de noble homme Jacques Castillon, beourgeois de Paris, en datte du quinze. jour de janvier mil six cent trente six, de l'isle d'Orléans se'tué dans le dit fleuve et envers suivant certain acte de reconnaissance en datte du vingt-neuf et dernier février mil six cent trente six, portant comme la ditte concessïon est faite tant pour le dit Castillon que pour Messieurs de Lauzon et Fouquet, conseillers d'État, Berruyer, sieur de Mancelmont, Rozée, Duhamel et Juchereau, marchands, et du S. Cheffault chacun pour un huitième, au moyen de ce que le dit Cheffault auroit reconnu par le dit acte susdatté que les terres mentionnées par autre concession à luy faite par mes dits sieurs de la dite compagnie aussy en datte du quinziesme janvier mil six cent trente six, signé Lamy étaient tant pour luy que pour les d. Fouquet, de Lauzon, Berruyer, Rozée, Duhamel, Juchereau et Castillon, aussy chacun pour un huitième, nous sommes transportés au dit lieu de l'isle d'Orléans au bout qui regarde le soroüest éloigné de Québec d'environ deux lieues, assisté de Monsieur le chevalier de l'Isle, l'un de nos lieutenants, du dit Juchereau, du S. Le Roux, du S. Ollivier Le Tardif, tesmoins, et de l'honorable homme François d'Erré, sieur de Gan, procureur fiscal des d. srs Fouquet, de Lauzon et ceux dessus, pour en leur nom prendre possession de la ditte isle d'Orléans où étant et là, descendus à terre, aurions fait faire lecture des dittes concessions et acte, par Jean

Guitet, notre commis greffier, en présence des dits témoins, et déclaré au dit s. Gan que nous le mettions en possession réelle et actuelle de la dite isle pour et au nom que dit est, à ce que nul n'en ignore, et pour marque de possession aurait le dit s. Gan rompu quelques branches, arraché de l'erbe et fait autres cérémonies à ce requises, dont et de ce que dessus nous avons fait délivrer le présent acte pour servir ce que de raison. Fait au fort Saint-Louis au dit Québec le premier jour de juillet mil six cent trente huit, signé à la minute Ch. de Monmagny, De L'Isle, Juchereau, Le Tardif, Derré, Pierre Le Roux et Guitet, commis greffier.

Collationné à sa minutte originale par nous greffier en chef de la prevosté et dépositaire des minutes des notaires décédés à Québec le quinziesme septembre mil sept cent quarante quatre.

Boisseau (1)

TESTAMENT AVEC CLAUSE DEROGATOIRE

Nous avons déjà signalé dans le *Bulletin* (vol. XXVIII, pp. 94-96) deux testaments avec clauses déroatoires et datant de 1717 et 1718.

Cette coutume ne cessa pas avec le changement de régime et nous la retrouvons dans un acte de la fin du 18^e siècle. En effet, le 20 octobre 1791, Antoinette Bouton, veuve de Joseph Lafrenière, sieur de Cournoyer, des Trois-Rivières dicte son testament au notaire Badeaux. Et elle y insère à la fin, cette déclaration: "Révoquant, la dite Dame testatrice les autres testaments ou codiciles qu'elle aurait pu faire et notamment celui du neuf novembre mil sept cent soixante-huit où ces mots sont écrits: *Dixit Dominus Dominum meo sede adextris meis*, lequel demeurera nul en vertu du présent auquel seul, elle s'arrête comme étant ses dernières volontés".

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Archives de la province de Québec.

LA BOURGADE DE BOUCHERVILLE : SA CONFIGURATION PRIMITIVE, SES PREMIERS HABITANTS

Village ou Bourgade sont des expressions généralement utilisées par les anciens Canadiens pour désigner un seul et même groupe d'habitations paysannes, autour d'une petite chapelle ou d'une église. N'empêche qu'après examen de certaines pièces d'archives, la tentation nous est venue de répondre à la question posée dans le *Bulletin* du mois de septembre dernier (p. 539), savoir s'il y avait une bourgade autrefois à Boucherville.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Pierre Boucher la seigneurie de Boucherville, "ayant cent "quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur, à "prendre sur le fleuve Saint-Laurent . . . , avec les îles "nommées Percées. . . . , pour jouir de la dite terre en tous "droit de seigneurie et justice. . . ." (1).

Six mois plus tard, le 4 avril 1673, Pierre Boucher, par acte passé devant *Mtre* Thomas Frérot, *Sr* de la Chenaye, disposait de trente huit concessions "*en la dite Seigneurie* de "Boucherville complantée en hault boys. . . . , chacune de "deux arpents de front sur le long du fleuve de St-Laurent, "par vingt cinq de profondeur dans les terres."

Ce même jour d'avril 1673, en présence du même notaire, Pierre Boucher donnait vingt et un emplacements "*pour* "*Bastir dans La Bourgade*, de la consistance d'un arpent de "terre, sur un demy arpent de front le long de la Rivière du "fleuve St-Laurent sur deux arpents de profondeur. . . ."

Ces citations de deux actes notariés, "faits et passé aud. "Boucherville, maison Seigneuriale dud. lieu, l'an g^{bic} soix- "ante treize, quatre-e d'avril, de présence de Gilles durant et "de Claude hameray demts- en led. lieu", établissent bien la distinction entre la cession de *terre* dans la *Seigneurie* et la cession d'*emplacements* dans la *Bourgade*.

Subséquentement, dans toutes les dispositions du genre au nom de Pierre Boucher, la même distinction s'affirme. Il en est ainsi, le 28 septembre 1685, dans la donation entre

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 84.

vifs de la place de l'église, presbytère et cimetière, "d'un arpent et demy de terre de front sur la proffondeur quy si trouvera depuis que ligne quy court nord et sud et quy sert à borner toutes les deventures des emplacements donnés pour bastir dans la *Bourgade* dud. Boucherville, Jusques aux terres de Pierre Larrivée....", et le 7 mars 1705, dans la cession aux Dames de la Congrégation, "d'un emplacement scitué dans le dit *Bourg* de Boucherville, contenant quatre vingt pieds de front sur cent soixante dix huit de profondeur...."

Outre les citations ci-dessus, puisées dans le greffe de Frérot, au palais de justice de Montréal, et qui prouvent à l'évidence que le village de Boucherville, à ses débuts, était plutôt dénommé *Bourgade* ou *Bourg*, nous pouvons invoquer le témoignage d'un manuscrit primitif en notre possession, intitulé: *Plan de la Bourgade de Boucherville*, et ce plan, malgré sa vétusté, va nous permettre d'en préciser la configuration primitive.

En y jetant un coup d'oeil d'ensemble le regard s'arrête sur cette souscription caractéristique de l'orthographe de beaucoup des officiels de l'époque:

"Nous Charlle Rinville procureur fiscal de la Juridiction seigneuriale de boucherville, Et Antoine l'oiseau noregreffier d. lad. Juridiction et autres soussigné, nous certifion que le présent plan est véritable et conforme suivant les ensien titre et bornes, des terres et emplacements concédés par feu Mr boucher en mil six cent soixante et treize. En fois dequoy nous avons signé".

J. Laporte

Ch. Rinville

A. Loiseau

(avec paraphe)

L'assiette proprement dite de la bourgade, en face du fleuve St-Laurent, couvre à peu près le centre du plan. Elle est comprise entre la terre de Pierre Larrivée, du côté nord vers la paroisse de Varennes, et la terre de Joseph Huet Dulude, (1) côté sud vers la paroisse de Longueuil, donnant. "12 arpens ou environ de front pour la bourgade."

(1) Les deux arpents de front de la terre de Joseph Huet Dulude sont occupés aujourd'hui par les villas de M. Thomas Gauthier, de Montréal et de ses fils.

Ces deux terres, avec la terre de Jean Denoyon, sont les seules délimitées sur le plan qui aient été concédées en 1673, les autres aux noms de "Jean Lebeau, Joseph Laporte, "Jean Chicot (Sicotte) et Jos. Besnard" furent concédées à des dates ultérieures, mais peu éloignées. Le domaine seigneurial et toutes ces terres encadrent le terrain réservé aux emplacements et donnent à la bourgade la forme d'un triangle dont la base est le *Chemin du Roy devant le fleuve St-Laurent*.

L'*ansaintre du faure*, qui est rectangulaire, occupe une partie du front de la bourgade, et c'est dans cet espace, alors clos de palissades pour se défendre contre les incursions des sauvages Iroquois, que Pierre Boucher avec sa famille et ses censitaires, devait se réfugier en cas d'alerte, ou même habiter en permanence.

Le plan, malheureusement, est vierge de toute autre indication sur la configuration primitive de la bourgade et les limites des vingt et un emplacements concédés en 1673. Il est possible d'y suppléer avec ce que mtre Frérot note incidemment dans ses actes de concession.

Il révèle que la bourgade est coupée dans le sens de sa largeur par "*la grande rue Notre-Dame qui court nord et sud, parallèlement au grand chemin qui passe devant la Rivière*" c'est-à-dire le chemin du roi, et que de ce dernier on communiquait à la rue Notre-Dame par *la rue St-Pierre qui court est et ouest*.

Cette rue St-Pierre se trouva être la borne nord de l'emplacement donné en 1685 pour l'église, le presbytère et le cimetière, d'un arpent et demi de front sur le chemin du roi, et de sept ou huit arpents de profondeur "*jusqu'aux terres de Pierre Larivée*".

Les emplacements dans la bourgade, nous dit encore Frérot, furent concédés sur le grand chemin le long du fleuve, et sur la grande rue Notre-Dame. Ils mesuraient chacun un demi-arpent de largeur sur une profondeur de deux arpents.

(1) D'après d'autres pièces consultées, Boucherville, à cette époque reculée, avait aussi les rues Ste-Famille, St-Louis et St-Jean.

Les noms des concessionnaires de 1673, sur le chemin de la grande rivière, sont les suivants : "Joan denoyon, me-armurier, serrurier ; Thomas Frérot, nore ; 1e sr. René Re my, Jean Gareau, Jacques ménard, Pierre Seauchet dit "La Rigueur, Pierre Goislard dit dupuis, Ch fe febvrier sr "la Croix, Pierre Larrivée, Anthoine dauné, Louis Louismet "(Ouimet), le sr. Jean lafond, Denis Véronneau, Pierre "bourgerois, Pierre Chapperon." Sont concessionnaires rue Notre-Dame : "Simon Caillouet (Cahouet), Jean besset dit "la chaussée, Léger baron, Jouachin Reguindeau, et Lucas "Loyseau."

Voilà pour la Bourgade de Boucherville, sa configuration primitive, et la majorité de ses premiers habitants.

Que l'on nous permette d'en sortir pour entrer dans le domaine de la seigneurie où les terres concédées sont de "cinquante arpens, en deux arpens de front Le long du fleuve de Saint Laurent sur vingt-cinq de profondeur dans les "terres", bornées par le grand chemin "quy Est sur Le Bord "de la ditte rivière quy doit Êstre de trente six pieds, Lequel "led. acquéreur se submet et oblige de le tenir net en telle "sorte que les harnois y puissent passer. . . .

Les terres de Pierre Larrivée, Jean De Noyon, et Joseph Huet Dulude, qui sont délimitées sur le plan en lignes diagonales par rapport au cours du fleuve, vont nous servir de point de repère pour situer les autres concessions dans la seigneurie. Dans la direction de Varennes, voisines l'une de l'autre, elles s'échelonnent comme suit : "Pierre Larrivée ; "Léger paron, Anthoine de launé (Daunet), Denis véronneau, Louis Louismet (Ouiment), sr. Jean de la fond, Denise Viger, François Sénéchal, pierre bourgeris, jouachin "reguindeau, Jean besset dict la Chaussée, Ludas Loyseau, "Jacques Viger, Jean Viger, Jacques Latouche, Téofille berger, Pierre chapperon, Iceluy chapperon. En remontant le fleuve, dans la direction de Longueuil, le rang des concessions est ainsi observé : "Jean de noyon, serrurier ; sr Joseph huet, p. fiscal ; Jean Vinette, François quintal, sr. "René Rémy, Juge de ce lieu ; le sr. Thomas frérot, nore ; "Pierre seauchet dit La Rigueur ; François pillet, charpentier (3 arpens de front quy disent en tout 70 arpens) ;

"Pierre goislradiet dupuis, Chfe febvrier dit la croix, Jean Gareau dit St onge, Prudent bougret rict dufort, Louis robert dit Lafontaine, Claude bourgeris, Jacques Mesnard, "dict lafontaine, Simon Caillouet (Cahouet), le dy. mesnard, "François Séguin dict Ladéroute, Pierre martin, Robert "henry, Pierre Gareau". Ajoutons que la concession de ce dernier est bornée du côté sud par la ligne de séparation entre la seigneurie de Boucherville et le fief Du Tremblay que Pierre Boucher avait donné à son gendre M. de Varennes.

Nous avons ici, à quelques exceptions près, les noms des braves gens, — colons de la première heure, — qui aidèrent à Pierre Boucher à établir sa seigneurie des Isles Percées, qu'il nommait Boucherville dès 1667, années où, volontairement, il abandonnait le poste de gouverneur des Trois-Rivières qu'il avait illustré pendant quinze ans, pour venir se tailler un domaine, — le premier en date, — dans les forêts encore vierges de l'est du Saint-Laurent en face de l'île de Montréal.

La date d'établissement de la seigneurie en 1667, et la date de concession par Jean Talon, le 3 novembre 1672, sont généralement bien connues, mais ce qui l'est moins c'est un écrit encore inédit de Pierre Boucher où il déclare que le premier contrat de concession de sa terre de Boucherville, par M. le gouverneur de Mézy, est de 1664, que le deuxième par l'intendant Talon est de 1672, et que le brevet de confirmation par le roi Louis XVI est de 1699.

Première concession en 1664 ! c'est ce qui justifia Pierre Boucher d'intituler en 1667 une des belles pages de l'histoire des Seigneurs canadiens : "Raisons qui m'engagent à établir ma seigneurie des Isles Percées, que j'ai nommée Boucherville" (1).

Comme ce manuscrit ne porte aucune date nous l'assignons pour le moins à l'année 1667 puisque ces mots, *dans lestat ou je suis, et ce que ie ne puis faire icy* (5e Raison), font bien voir que Pierre Boucher était encore gouverneur et résidant aux Trois-Rivières, lorsqu'il signait cet écrit si remarquable.

(1) Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922, p. 59.

Autre mise au point. Si la seigneurie n'était pas créée par la concession qu'en faisait Jean Talon, le 3 novembre 1672, de même les actes de Mtre Frérot, du 4 avril 1673, n'établissaient pas ce jour là, dans la bourgade et la seigneurie, de Boucherville", rédige le contrat de mariage de "Jochin "Reguindeaux habitant dud. lieu, fils de Défunt pierre Reguindeaux, de son vivant Maistre filetier à la Rochelle, Et "défunte marie Clarteaux ses père et mère d'une part, Et "Magdeleine Alton (Hanneton) fille de Nicollas Alton "(Hanneton) maistre Taneur à Paris Rue St-Antoine Paroisse St-Paul y demeurant, Et de Marie Tant ses pères et "mère d'autre part, Lesquelles parties de Leur bons grez En "La présence et du consentement de leurs amis pour n'avoir "aucuns parens En se pays pour ce Assemblez d'une part et "d'autres, scavoir : de La part dud. Loachin-Jacque Meinard Et Jean de Noyon et de Joseph huet et de Jan Vinet et "Léger Baron et de Lucas Loyseaux tous habitants dud. "Lieux, et de La part de La future Espouse Pierre Boucher "Escuier Et Seigneur de Boucherville et autres Lieux et de "damoysselle Janne Crevier et de Marie Chovin.....

"Le 24 août 1669, le même René Rémy minute les conventions matrimoniales de "Anthoine dauné (Daunet) fils "de Louis dauné et de Deffunte Jeanne Gazatte ses père et "mère de la Paroisse de Luson (Luçon) en pointou (Poitou) "d'une part, et de marie Richard fille de Pierre Richard et "de deffunte anne masson ses père et mère de la paroisse de "Saint Laurens En Champagne d'autre part,..... présence "de Leur bons amis scavoir, du costé de la dite Richard Le "sieur pierre Boucher Escuier Seigneur de Boucherville et "de Damoiselle Janne Crevier sa femme et du sieur pierre "Boucher fils du dit Seigneur de Boucherville et de Damoiselle Magdeleine et Margueritte Boucher filles dud. Seigneur de Boucherville et du costé dud. dauné Jan de Lafond sieur de Lafontaine et de Denis Veronneau et de Marguerite Certeaux sa femme, Jan de Noyon et de Marie Chauvin sa femme, Léger Baron, Charle denard dit Laplume..... Le dit dauné douaire la ditte Richard sa dite future Espouse de cens cinquante Livres Tournois et "déclare qu'il a présentemen une concession de *cinquante ar-*

tous ceux qui y sont mentionnés. Des citations de pièces d'archives, antérieures à 1673 vont mettre cela en lumière.

Le 6 janvier 1669, (ce qui nous rapproche beaucoup de 1667-1668), "René Rémy, commis au Gref et Tabellionage *"pans* sur Laquelle Il a environ Trois à quatre arpans de "Terre Ensemencée, une grange, de plus *une arpent* de Terre dans la *bourgade* Toutte désertée sur laquelle Il y a une "maison....."

Un troisième contrat de mariage est rédigé le 21 novembre 1669, et cette fois par Thomas Frérot, notaire à Boucherville, "entre Pierre bourgerit fils de deffunt Jean "bourgerit et de Marie Legendre ses père et mère d'une "part, de la ville de la Rochelle parr. de Saint Nicollas, et "Marye bouttard Fille de François Bouttard et de Margueritte Meusnier ses père et mère d'autre part vivants demeurant de La Ville de Marantin paroisse de Saint Estienne....., en tesmoings de quoy ce fut faict et passé en La "maison seigneuriale dud. boucherville aux présences de pierre Boucher Escuyer seigneur du dict Lieu, de damoiselle "Jeanne Crevier sa femme, de pierre boucher fils dud. seigneur, Jean de Lafond sieur de La fontaine, de Marie Legendre mère dud. futur, Louis Robert Beau-frère dud. futur Espoux, et de Marye bourgerit sa soeur ; du costé dud. "bourgerit et du costé de La ditte Marye bouttard de Anne "Ouellery et de françoise Curé Tous parens et amys desd. "futurs, et de pierre Sura, — de Jean de Noyon et de Joseph "huet, habitans de ced. lieu." — Le futur époux, dans ce contrat, estime à mille livres ce qu'il a présentement, "tant "en désert, habitation, arpent, maison et grange" qu'il fait entrer dans la communauté de biens, etc.

Enfin, pour en finir avec les contrats de mariage, signalons celui "du dimanche après Midy dix neufiesme de "décembre mil six cent soixante neuf", devant Mre Frérot, "entre Lucas Loyseau, habitant de boucherville, fils de Jacques Loyseau demeurant à chervée (Aube) et de deffuncte Marye rouette ses père & mère d'une part, et de françoise Curé, fille de deffunct pierre Curé et de deffuncte Barbe Charles ses père & mère et d'autre part, de grouillers en picardy....., faict et passé en la maison Seigneu-

“rialle de ce lieu aux présences de pierre boucher Escuez Seigneur dud. lieu et de damoiselle Jeanne Crevier sa femme
“et de pierre Boucher, Escuyer fils du dict Seigneur, de
“Jouachin reguindeau et de magdeleine hanneton sa femme
“de ce Lieu, du costé dud. curé de damoiselle Jeanne crevier
“femme dud. Seigneur, de damoiselle Margueritte boucher,
“de Jeanne baudry et de Anne Hollery femme du sieur de
“lachenest nore, tous amys desd. futurs Lesquels ont signé à
“lesd. pntes et nous d. nore, de plus de jacques glinel et de
“robert henry.” Lucas Loyseau, dans ce contrat, fait savoir
que pour le présent il a “une habitation de *cinquante arpens*
“de terre sur laquelle il y a environ deux arpens dhabattés
avec un hangard dessus, avec *un arpent* dans le *village* sur
“lequel il pretend y bastir Lannée prochaine . . . , et Lad.
“future espouze déclare que ce quelle peut avoir à elle appar-
“tenant se monte environ à la somme de deux cent livres
“compris Les cinquante Livres qu'elle a eubs de Sa Majesté,
“ce quelle met dans la communauté”.

Ces dernières citations auraient pu être abrégées, mais outre qu'elles signalent, dès le mois de janvier 1669, la présence à Boucherville du plus grand nombre des concessionnaires de 1673, elles peuvent être utiles aussi aux généalogistes qui chercheraient vainement dans le dictionnaire des familles canadiennes de Mgr. Tanguay, ou dans les registres de l'état civil, les dates de ces mariages, les noms des père et mère des futurs époux, et leur lieu d'origine en France.

Un examen détaillé du greffe de mtre Frérot pour les années 1670, 1671 et 1672, nous révélerait les noms d'un plus grand nombre des premiers habitants de la seigneurie de Boucherville et de sa Bourgade avant 1673, mais nous sentons avoir déjà dépassé la mesure dans une réponse à une simple question qui aurait pu se résumer en dix lignes.

Quoiqu'il en soit, disons pour terminer, que la seigneurie de Boucherville était évidemment en voie de progrès *l'angbic soixante treize*. Après six années d'existence à peine, elle comptait pour le moins trente huit chefs de famille, ayant à leur tête M. l'abbé Pierre de Caumont, Sr. René Rémy, juge seigneurial, Mtre Thomas Frérot, sr de la Chenaye, no-

taire, Joseph Huet Dulude, procureur fiscal, et Jean de Lafond, capitaine de milice.

Nous allions oublier de mentionner le seigneur du lieu, Pierre Boucher. Il devait encore pendant quarante-quatre ans ne jamais démentir ces paroles si essentiellement chrétiennes :

J'établis ma seigneurie de Boucherville pour avoir un lieu en ce pais où les jens de bien puissent vivre en repos, une habitation où les habitants fasse profession d'estre à Dieu d'une manière toute particulière. . . .

Montarville Boucher de La Bruère

UN ACTE DE NAISSANCE INTERESSANT

Le vingt quatriesme jour du mois d'octobre de l'an mil six cent quatre vingt dix sept, ont esté baptisées par moy prestre Curé de Québec, Marie Elizabeth, Marie Ursule et Marie Anne, soeurs jumelles, nées aujourd'huy, filles de Me Guillaume Quercy et d'Élizabeth le Tartre, sa femme ; les pareins et mareines ont esté le sieur Jean Sébille et Elizabeth Barbe, femme du sieur Hazeur ; et le Sr. Gervais Baudoin et Marie Hurault, femme du sieur La Prairie : Et le sieur Charles Perthuis et Agnès Trotier, femme de Me. Girard, lesquels ont signé. Ainsy signé : Guillaume Pagé, Jean Sébille, Elizabeth Barbe ; Baudouin, Marie Hurault, Perthuis, Agnès Trotier et François Dupré (1).

QUESTION

Où est mort Pierre-Victor Almain, qui fut écrivain du roi à Québec dans les dernières années de la domination française ? Almain avait épousé, en 1750, Simonne-Elizabeth Lajus, qui se remaria, le 26 octobre 1769, avec Louis Couillard, sieur des Islets, co-seigneur de Saint-Thomas. Almain est donc mort entre 1754, date de son retour d'Acadie, et 1769.

A. F. D.

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

REPONSES

Le baron Augustin de Diemar (XXXII, p. 698).—

D'après le recensement de 1831, le baron Augustin de Diemar, demeurant à Contrecoeur, était marié ; il avait plus de soixante ans et sa femme dépassait quarante-cinq. Il est porté comme chirurgien et non propriétaire de l'immeuble qu'il occupait. Ils sont catholiques.

D'après son propre témoignage, il avait servi dans trois guerres, celle de Sept Ans, celle de la Révolution américaine et celle de 1812. Je n'ai pu trouver quoique ce soit sur ses services dans la guerre de Sept Ans. Le 11 mai 1782, il est porté comme enseigne dans la compagnie du capitaine William Bailey dans le régiment *Loyal American*, et il servit jusqu'à la fin de cette guerre.

Le 11 janvier 1787, la *Gazette de Québec* annonçait qu'une lettre l'attendait au bureau de poste de Québec. Cinq ans plus tard, le 23 juillet 1792, il était un des associés de Henry Juncken qui demandait une concession de terres dans le canton de Broughton. N'ayant pas obtenu ce qu'il désirait, M. de Diemar faisait une autre demande, cette fois pour une concession dans le canton de Hinchinbrook. Cette requête était datée de Maskinonge, le 18 janvier 1802.

Je le perds ensuite de vue jusqu'au début de la guerre de 1812. Le général Brock qui avait charge de la défense du Haut-Canada, désirait vivement savoir à quoi s'en tenir au sujet des armées ennemies dispersées le long de la frontière. Le baron de Diemar qui demeurait alors près du Fort-Erié, Haut-Canada, s'offrit pour la besogne. C'était en juin 1812. Le mois suivant, il faisait un rapport assez détaillé de sa mission périlleuse. Ce rapport fut transmis au major-général Francis de Rottenburg, commandant à Montréal. En envoyant ce document au commandant en chef, sir George Prévost, M. de Rottenburg écrivait : "Le baron de Diemar, autrefois de Montréal, habite maintenant le Haut-Canada. J'apprends du magistrat de police de Montréal que c'est un homme suspect ; on ne le perdra pas de vue jusqu'à son retour dans le Haut-Canada." Qu'avait bien pu fai-

re le vieux soldat pour être ainsi tenu en suspicion par le magistrat de police Thomas McCord ?

Nouvelle éclipse du baron de Diémar que nous retrouvons douze ans plus tard à la Baie Saint-Antoine d'où il écrit, le 4 septembre 1824. Il est dans de mauvais drap. Il est accusé de ne pas payer certaine dette. Il se défend, il n'y a pas de mauvais vouloir, se dit très pauvre et son fils Augustus qui s'occupait de ses affaires est parti. Il promet de payer sa dette à même son prochain quartier de solde. Son fils, dit-il, est âgé de 24 ans, ce qui le fait naître en 1800.

Le 20 avril 1829, il demande au gouverneur la remise des frais dans une certaine cause, vu sa pauvreté. Il habite encore La Baie.

Au recensement de 1831, il est chirurgien à Contrecoeur. Où et quand fit-il son apprentissage, c'est ce que nous ignorons. *L'Histoire de la Médecine dans la Province de Québec* des docteurs Ahern, ne mentionne pas son nom. Le 16 mai 1835, son nom paraît dans une liste d'officiers qui reçoivent leur demi-solde du commissariat de l'Armée depuis 1828.

Enfin, le gouvernement voulut bien se souvenir des services du vieux soldat. Le 12 avril 1836, le baron de Diémar obtenait 1633 acres de terre dans le canton de Wendover. Il était temps, car il devait être alors plus que nonagénaire.

Francis-J. Audet

Le sieur d'Iberville (XXXII, p. 532) — Charles-François de la Bonne, sieur d'Iberville, fut ambassadeur extraordinaire à la cour d'Angleterre du 26 septembre 1713 au 5 septembre 1717.

Le Conseil de la Marine, à sa séance du 29 novembre 1715, analyse comme suit une lettre de M. d'Iberville datée : "A Londres le 6e novembre (1715). "La confiscation que les anglois ont fait du Vau des Srs Claude et Louis marchans de St. Vallery parce qu'il estoit de fabrique angloise est une injustice des plus criantes et il demandera la Reparaon lorsqu'il aura les copies de l'acte du Parlemt sous Charles 2d et de la sentence de confis-

cation que l'avocat qui est chargé de cette affaire doit luy remettre Incessamment il agira ensuite pour en venir à un Reglement. Il est certain que les Wighs ne veulent aucun traité de commerce avec la France. M. Stanhop (e) ne luy a pas caché en luy disant nettement qu'on a bien vécu en bonne amitié sans qu'il y en eut aucun sous Charles et Jacques 2^{ds} et qu'on peut bien vivre encore de même.

"Il croit que M. Stanhop (e) aura envoyé en droiture aux gouverneurs de l'Acadie et de Terre-neuve les Ordres qu'il luy a demandés sur ce qui regarde la Vente des biens immeubles appartenans aux François qui y estoient établis suivant la permission de la feüe Reyne Anne en a accordée ; c'est dont il s'éclaircira avec ce ministre qui est si accablé par rapport aux Offres pressantes qu'il est très difficile de luy parler :"

En marge est la note suivante : "Le remercier de ses soins et le prier de continuer et de donner avis de ce qu'il aura fait."

"Fait et arrêté par le Conseil de Marine tenu au Louvre le 25 9bre 1715."

Nulle part je n'ai trouvé avant mon départ des Archives le 1^{er} mai 1924, que les ordres en question au gouverneur de l'Acadie aient été envoyés. Le colonel Samuel redevenu gouverneur de l'Acadie à la fin de janvier 1715, s'y opposa. Celui-ci était alors à Londres et ne revint pas en Acadie.

Placide Gaudet

M. de la Bretonnière (XXXII, p. 192) — Le sieur de la Bretonnière qui figure dans l'expédition de M. de la Barre en 1684, contre les Iroquois, en qualité de lieutenant de la compagnie de milice des Trois-Rivières, est sans contredit Jacques Passard dit LaBretonnière, ancien soldat de la compagnie DuGué, du régiment de Carignan.

Régis Roy

Les "Dames doreuses" (XXXI, p. 458) — L'architecte Baillargé, dans un contrat pour la construction

d'un autel, fait, à Québec, en 1801, s'engage à livrer au plus tôt un autel aux "Dames doreuses". Un "Curé" demande, à cette occasion, quelle est cette communauté de Québec qui se chargeait de cet ouvrage.

J'ignore s'il s'agit d'une communauté de Québec, mais je sais que les RR. Soeurs Grises de Montréal (dont celles de Québec se sont détachées, il y a plus d'un demi-siècle) avaient l'habitude de dorer des tabernacles et même des autels entiers au début du XIX^e siècle. Leurs annales mentionnent ce fait surtout pour les années 1800 et 1803. On peut voir dans leurs différentes maisons des autels décorés ou dorés par elles. La distance entre Québec et Montréal ne pouvait empêcher cette entreprise. Leur journal mentionne un ouvrage analogue fait pour un curé du Haut-Canada. Il nomme le menuisier, leur pensionnaire, qui construisait les tabernacles, ainsi que celui qui leur avait enseigné à appliquer la dorure, laquelle depuis un siècle et plus est encore parfaitement conservée. On peut donc croire qu'il s'agit de la maison mère des Soeurs Grises, actuellement en la rue Guy, à Montréal.

L'abbé Joseph Saint-Denis

Le fief de Lafresnaye au Cap-Saint-Ignace (XXXII, p. 698).—Pierre Gagnier, époux de Marguerite Rozée, et le premier de ce nom, en Canada, décéda à Québec, le 1^{er} mai 1656. Il laissait une fille, Marguerite, et trois fils, Louis, Pierre et Nicolas.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon accordait à son fils, Louis Gagnier dit Belleadvance, conjointement avec Nicolas Gamache, une terre d'une demi-lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent, à titre de fief et seigneurie.

Remarquez que l'on écrivait alors Belleadvance. Ce n'était pas une appellation commune à la famille Gagnier. Dans tous les actes de notaires que nous avons lus, aucun autre membre de la famille Gagnier n'apparaît avec cette épithète. Ce surnom, sans doute, avait été donné à Louis Gagnier à cause de son esprit d'entreprise. Dans l'été de 1673, Louis Gagnier accompagna

Frontenac dans son expédition au fort Cataracoui. Au mois d'octobre de la même année, il épousait, à Sainte-Anne-du-Nord, Louise, fille de Jean Picard et de défunte Marie Caron. Le 3 novembre 1675, le comte de Frontenac lui accordait une nouvelle concession de terre, de dix arpents de front. Enfin, en 1689, Nicolas Gamache et Louis Gagnier partageaient leur fief. Louis Gagnier resta en possession de la partie ouest, un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur. C'est cette portion de terre qui, depuis, porta le nom de fief de Lafresnaye. D'où vient cette appellation ? L'explication suivante paraît plausible.

Pierre Gagnier venait de Courcival, un petit bourg de l'arrondissement de Mamers, dans le département de la Sarthe. Mgr Grente, évêque de Mans, nous disait, lors de son passage à Québec, au mois de juillet dernier, qu'il y a encore des familles Gagnier dans les environs de Courcival. Cette commune renferme à peine quatre cents âmes aujourd'hui.

Si nous consultons la carte du département de la Sarthe, nous trouvons un peu au nord de Courcival une autre commune qui porte le nom de Lafresnaye-sur-Cheudouet, et un peu à l'ouest, une petite ville nommée Fresnaye-sur-Sarthe. Le nom est joli, et, Louis Gagnier voulant conserver un souvenir du pays natal, le donna au fief dont il était devenu le seul possesseur en 1689. C'est à partir de cette époque que la portion de terre octroyée à Louis Gagnier par Talon et Frontenac prend dans les actes officiels le titre de fief de Lafresnaye, et c'est ainsi que Louis Gagnier dit Belleadvance devint sieur de Lafresnaye.

Ivanhoë Caron, ptre.

QUESTION

Dans l'appendice HHHH de l'Assemblée législative de Québec pour 1853 il est question d'un mémoire de l'abbé Couturier au sujet de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes. Ce mémoire existe-t-il encore ? A-t-il été publié ?

Oka

LES DISPARUS

Jean Philéas Gagnon — Né à Québec le 26 mai 1854, du mariage de Charles Gagnon et de Hortense Caron.

M. Gagnon débuta dans la carrière commerciale à Saint-Roch de Québec, et fut échevin de la cité de Québec.

M. Gagnon eut sans doute de beaux succès dans le commerce. Mais il était né bibliophile et il s'adonna plutôt à sa passion favorite pour les livres.

M. Gagnon consacra plus de trente ans de sa vie à amasser la plus belle et la plus complète collection de livres canadiens qui existe dans notre pays.

En 1895, M. Gagnon publiait le catalogue de sa bibliothèque canadienne sous le titre d'*Essai de bibliographie canadienne*. "L'ouvrage de M. Gagnon, dit M. Victor Morin, n'était pas un catalogue de *tous* les ouvrages canadiens qu'il *connaissait*, mais simplement de ceux qu'il *possédait*". Si l'on considère que c'est encore aujourd'hui l'ouvrage de bibliographie canadienne qu'on consulte le plus volontiers, on peut se faire une idée de l'importance de la collection de livres et documents canadiens décrits dans ce catalogue.

Après la publication de son catalogue, M. Gagnon ne resta pas inactif. Il continua à enrichir sa collection et, lorsqu'il la vendit à la ville de Montréal, en 1899, pour le prix de \$31,000, il l'avait augmentée de plus de 2,000 nouvelles pièces. A tel point que le second volume de l'*Essai de bibliographie canadienne*, publié en 1913, par M. Frédéric Villeneuve, conservateur de la Bibliothèque Municipale de Montréal, est aussi considérable que le premier volume publié par M. Gagnon lui-même.

M. Gagnon était plus qu'un bibliophile. Fouilleur constant de nos vieux manuscrits historiques, il avait publié dans l'*Union libérale*, de Québec, sous le pseudonyme *Bibelot* une série de chroniques canadiennes fort intéressantes.

En 1898, le gouvernement de Québec appela M. Gagnon à remplir la charge de conservateur des archives judiciaires de Québec. Le choix était heureux car, avec la connaissance qu'il avait déjà de ce dépôt d'archives, il rendit d'importants services pendant les années qu'il présida à ce service important.

M. Gagnon décéda à Québec le 25 mars 1915.

HABITANTS ET CENSITAIRES DE SAINT-MI-
CHEL DE BELLECHASSE EN 1752

PREMIER RANG

- 1—Antoine Guerette dit Latulippe.
- 2—Thomas Plante.
- 3—La veuve de Louis Allaire et Louis Allaire, son fils.
- 4—Michel Guerette dit Latulippe.
- 5—Louis Marie Fortin.
- 6—Ignace Chamberlan et Marie Gautron, sa femme,
veuve en premières noces de Claude Lefebvre.
- 7—Pierre Gautron dit Larochele.
- 8—Michel Gautron dit Larochele.
- 9—Jean Baptiste Pilote.
- 10—Antoine Coupy.
- 11—Louis-Marie Fortin.
- 12—Pierre Couture.
- 13—Pierre Bacquet dit Lamontagne.
- 14—André Patry.
- 15—Michel Patry.
- 16—Joseph Morisset.
- 17—Nicolas Morisset.
- 18—André Lacroix père.
- 19—François Bacquet dit Lamontagne.
- 20—Joseph Montminy.
- 21—La veuve de Jean-Baptiste Bissonet.
- 22—Simon Plante.
- 23—Michel Gautron dit Larochele.
- 24—Gabriel Lacroix.
- 25—Jean Garand.
- 26—Nicolas Chamberland.
- 27—Jean Daniau dit Laprise.
- 28—Léonard Clément dit Labonté.
- 29—Jean-Baptiste Forgues.
- 30—Joseph Chrétien et Marie-Jeanne Bacquet, sa fem-
me, veuve en premières noces de Jacques Bilodeau.
- 31—La veuve de Jean-Baptiste Richard.
- 32—Jean et Jean-Baptiste Charron dit Laferrière, père
et fils.

- 33—Pierre Lépine dit Laurent et la veuve de Jean-Baptiste Fournier, sa femme.
- 34—Joseph Patry et la veuve de Gabriel Ouimet, sa femme.
- 35—Augustin Ballard.
- 36—Joseph Forgues pour les mineurs Forgues.
- 37—Jacques Allard.
- 38—Joseph Montpas dit Saint-Hilaire.
- 39—Pierre Filteau.
- 40—Joseph Minimot.
- 41—Dominique Poliquin.
- 42—Pierre Gosselin.
- 43—Marie Joseph Filteau, veuve en premières noces de Pierre Chamberlan, et en secondes de Charles Lacasse, et Augustin Thibault, son gendre.
- 44—François Gosselin.

SECOND RANG

- 45—Louis Terrien.
- 46—La veuve de Joseph Gautron dit Larochelle
- 47—Claude Lefebvre dit Boulanger fils.
- 48—Gabriel Gagnon.
- 49—Michel Gautron dit Larochelle.
- 50—François LeMoine dit Jasmin.
- 51—Jacques Béchard.
- 52—Jean-Baptiste Lepage.
- 53—Jacques Béchard.
- 54—Charles Aube dit Saint-Julien.
- 55—André Lacroix père.
- 56—Nicolas Morisset.
- 57—André Lacroix fils.
- 58—Antoine Vigé.
- 59—Joseph Bacquet dit Lamontagne.
- 60—Louis Plante.
- 61—Jean Bissonnet père.
- 62—Pierre Guerette dit Latulippe.
- 63—Pierre Patry et Marie-Madeleine Daniau, veuve en premières noces de Pierre Rouleau.
- 64—Charles Lacroix.
- 65—Jean Chamberlan.

- 66—Ignace Liénard Clément dit Labonté.
- 67—La veuve de Louis Liénard Clément dit Labonté.
- 68—André Liénard Clément dit Labonté.
- 69—Noël Simard.
- 70—Joseph Gueret dit Latulippe.
- 71—Pierre Forgues.
- 72—Pierre Paquet.
- 73—Noël Marcou.
- 74—Jean Poliquin.
- 75—Jean-Baptiste Ruelle.
- 76—Antoine Rousseau.
- 77—Louis Ouellet.
- 78—Ignace Noël.

TROISIEME RANG

- 79—Clément Patry.
- 80—Marie Allard, veuve de François Roy.
- 81—Antoine Pepin dit Lachance.
- 82—Joseph Denis dit Lapierre.
- 83—Joseph Forgues.
- 84—Louis Terrien.
- 85—Joseph Coupy.
- 86—Louis Marie Fortin.
- 87—Gabriel Gagnon.
- 88—Jean-Baptiste Leclerc.
- 89—Michel Gautron dit Larochelle fils.
- 90—Paul Bolduc.
- 91—Louis Coupy.
- 92—Nicolas Lacroix.
- 93—Claude Lefebvre dit Boulanger.
- 94—André Lacroix fils.
- 95—Jean-Baptiste Montminy.
- 96—Louis Lacroix.
- 97—Joseph Guerette dit Latulippe.
- 98—Joseph Plante.
- 99—La veuve de Georges Plante.
- 100—Joseph Lefebvre dit Boulanger.
- 101—Charles Guerette dit Latulippe.
- 102—Paul Plante.
- 103—Jean Gautron dit Larochelle.

- 104—Noël Laforme.
- 105—Pierre Gagnon.
- 106—Jean-Hilaire Bridau.
- 107—Jean-Baptiste Ratté.
- 108—Louis Plante
- 109—Jean-Baptiste Védien ou Verrieure.
- 110—Joseph Laverdière.
- 111—La veuve de Charles-François Brisson.
- 112—M. l'abbé de la Corne.
- 113—Augustin Rouillard et Madeleine Denis, veuve en premières noccs de François Dallaire.
- 114—Louis Paquet dit Lavallée.
- 115—Joachim Greffard.
- 116—Jean-Baptiste Chabot.
- 117—Pierre Dallaire.
- 118—Michel Lacroix.

QUATRIÈME RANG

- 119—Noël Rouillard.
- 120—Joseph Plante.
- 121—Étienne Corriveau fils.
- 122—La veuve de Joseph Lebrun fils, et en secondes noccs de François Couturier.
- 123—François LeRoy.
- 124—Pierre Cadrin.
- 125—René Tanguay.
- 126—Jean-Baptiste Racine Noyer.
- 127—Jean-Baptiste Montigny.
- 128—Étienne Lebrun dit Carrières.
- 129—Pascal Mercier.
- 130—Jean-Baptiste Racine.
- 131—Louis LeRoy.
- 132—Jean-Baptiste Leblond.
- 133—Ignace Lessard.
- 134—Joseph Roy, fils d'Étienne Roy.
- 135—Joseph Fortier.
- 136—Louis Védien ou Verrieure.
- 137—François Mercier.
- 138—Charles Michon.
- 139—Pierre Bouchard.

- 140—Jacques Marsan.
- 141—Jean-Baptiste Bissonnet.
- 142—Ambroise Fortier.
- 143—Ignace Gautron dit Larochelle.
- 144—François Gagné.
- 145—Simon Guerette dit Latulippe.
- 146—Jean Bissonnet fils.
- 147—Jean-Baptiste Bacquet dit Lamontagne.
- 148—Simon Bacquet dit Lamontagne.
- 149—Augustin Thibault.
- 150—Ignace Poulain.
- 151—Paul Bolduc.
- 152—André Lacroix père.
- 153—M. l'abbé de la Corne.
- 154—Gabriel Bissonnet.
- 155—Louis Terrien.
- 156—Augustin Aubé dit Langlois.
- 157—Jacques Bacquet dit Lamontagne.
- 158—Jean-Baptiste Pilote.

CINQUIÈME RANG

- 159—Jean-Baptiste Tanguay.

NOTA—Ces noms sont tirés du papier terrier de la seigneurie de Saint-Michel dressé par le notaire Saillant au cours de l'été de 1752.

QUESTION

Dans le procès-verbal de la prise de possession de l'île aux Ruaux par les RR. PP. Jésuites, le 2 juillet 1639, on voit le nom d'un Charles Morisse. Le procès-verbal est signé par le R. P. Rimbault, le gouverneur de Montmagny, Martial Piraube, François Bissot, Jean Bourdon et Guillaume Couillard. Morice oublie de signer. Peut-être était-il illettré ? Mgr Tanguay ne semble pas mentionner ce Charles Morisse dans son *Dictionnaire généalogique*. A-t-il fait souche dans notre pays ? Ce Morisse ne serait-il pas l'ancêtre de nos Maurice actuels ? On sait qu'autrefois on écrivait indifféremment Morice, Morisse ou Maurice.

A. G. B.

RÉPONSE

Le frère de notre gouverneur de Callières (XXXII, p. 392)—Jacques de Callières, né en Touraine, fut élevé dans la maison du duc d'Orléans-Longueville, maréchal des armées du Roi. Il décéda gouverneur de Cherbourg le 12 juin 1662. De son mariage avec Bernarde-Madeleine Potier de Courcy, veuve Dancel, il eut quatre enfants, deux garçons et deux filles :

1° Anne de Callières mariée à M. Du Mesnil de Champroger.

2° Charlotte de Callières mariée à M. Dursus de Carnanville.

3° Louis-Hector de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France.

4° François de Callières.

Ce dernier, né à Thorigny, le 14 mai 1645, fut comme son père attaché au duc d'Orléans-Longueville, puis envoyé en mission en Pologne et en Hollande. Il fut un des trois plénipotentiaires français à Ryswick (septembre 1697).

Nous trouvons dans la brochure de M. Charles Vigen, *Notice sur les Callières de Normandie*, de précieuses indications sur François de Callières :

“Attaché, comme son père, à la maison d'Orléans-Longueville, il était employé à 25 ans aux négociations pour la candidature au trône de Pologne du duc de Longueville, qui fut tué au passage du Rhin en 1672. Elu en 1689 à l'Académie française, il fut en octobre 1697 un des trois plénipotentiaires pour la paix de Riswick, pensionné à 12,000 écus, et nommé ensuite secrétaire du cabinet du Roi.

“Le mémorialiste Dangeau parle de lui en plusieurs endroits à propos de ses missions diplomatiques (1). Comme secrétaire du Roi, dit-il, comme il savait un peu contrefaire l'écriture de Louis XIV, c'était lui qui écrivait les lettres qu'on appelle faites de la propre main du Roi.

(1) Dangeau, *Journal*, IX, 246.

"3 mars 1717—M. de Callières, secrétaire du Cabinet (1), est à l'extrémité ; il est fort riche, n'a point été marié, et n'a qu'une soeur et qu'un neveu, dont il n'est point content ; tout son bien est d'acquêt, dont il peut disposer entièrement ; il a un brevet de 20,000 écus sur la charge.

"5 mars 1717—M. de Callières mourut le soir ; tout le monde donne déjà sa place à l'évêque de Fréjus, mais l'élection ne se fait que dans un mois. (La prévision ne tarda pas à se réaliser).

"Dans ses notes sur Dangeau (2), qui est l'auteur où il a puisé la trame de ses *Mémoires*, le duc de Saint-Simon ajoute :

"Callières s'était élevé par son esprit, par son excellent sens, par un art judicieux de négocier, où il avait toujours si parfaitement réussi, que des petits emplois au dehors il mérita toute la confiance du roi, avec qui il eut beaucoup de rapports directs, qui n'altérèrent jamais sa modestie, non plus que ses négociations continuelles n'altérèrent son secret, sa probité, sa fidélité. Il fut longtemps caché en Hollande à traiter la paix de Riswick, qu'il fit seul, et dont en récompense il fut le troisième ambassadeur plénipotentiaire, et que le premier en titre, M. de Harlay, gâta essentiellement malgré lui par ses imprudences et sa précipitation.

"Callières parut ensuite à la Cour, qu'il ne quitta plus pour les fonctions de sa charge, laquelle, pour le dire en passant, est d'être superlativement faussaire, puisqu'elle consiste à faire et à écrire les lettres de la main, et pour cela à contrefaire si parfaitement l'écriture du roi, qu'on ne puisse pas la distinguer de son imitation ; c'est dont cette place oblige à faire une véritable étude, d'autant plus que le roi signe ces lettres de sa main, à la différence de celles qui passent par les secrétaires d'Etat, où la signature est mise par des commis. On ne trouva pas que Callières eût dégénéré du vieux Rose, son prédécesseur, qui était l'homme du monde faisant

(1) *Ibidem*, XVII, 37.

(2) *Ibidem*, XVLL, 38,

parler le roi le plus dignement et avec le plus de justesse, suivant les choses et les personnes.

“L’habitude de presque toute la vie de Callières passée en pays étrangers, lui avaient donné un air et des manières étrangères, qui le rendaient désagréable ; mais pour peu qu’il fut approfondi, on l’aimait, on l’estimait, et on y apprenait beaucoup. Il eut des amis et de la considération ; sa vie fut toujours unie, réfléchie, sobre, chrétienne, et la fin très pieuse, et son testament fort sage (1).”

“Et Dangeau reprend : “M. de Callières donne tout son bien qui est considérable, à l’Hôtel-Dieu : les pauvres auront plus de 500.000 francs ; sa bibliothèque à l’abbé Renaudot, son exécuteur testamentaire. Il laisse à sa soeur 500 écus de pension, et les 20.000 écus de brevet de retenue sur sa charge.”

“Le duc de Saint-Simon (2) donne sur le même quelques détails intéressants.

“En 1696. Les plénipotentiaires envoyés à Riswick furent : Harlay, conseiller d’État, gendre du chancelier Boucherat ; Crécy, ancien intendant de Picardie, et...

“Callières fut enfin déclaré le troisième. C’était un Normand attaché en sa jeunesse à M. de Matignon, pour qui il conserva toute sa vie beaucoup de respect et de mesure. Son père avait été à eux. Il avait beaucoup de lettres, beaucoup d’esprit d’affaires et de ressources, et fort sobre et laborieux, extrêmement sûr et honnête homme.

“Je ne sais qui le produisit pour aller secrètement en Pologne, lorsqu’il fut question d’y faire élire comme roi le comte de Saint-Paul. Il s’y conduisit fort bien, et y lia une grande amitié avec Morstein, grand trésorier de Pologne, qu’il ramena à Paris. Le hasard l’y fit rencontrer un jour un marchand hollandais, venu pour ses affaires, qu’il connaissait déjà, et fort accrédité dans son pays ; ils renouvelèrent connaissance et amitié, parlèrent de la guerre et de la paix, et raisonnèrent tant ensemble que le marchand lui avoua de bonne foi le besoin

(1) *Ibidem*, XVII, 38.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, édition Chéruel, I, 245.

et le désir qu'avait sa république de la paix. Ils approfondirent si bien que Callières crut en devoir rendre compte à M. de Chevreuse, qui le raconta au ministre Pomponne. Callières fut alors envoyé secrètement en Hollande ; il y conduisit les affaires au point que les principales difficultés se trouvèrent aplanies au commencement de l'hiver, et qu'il eut ordre d'y paraître publiquement comme envoyé du roi. Et lui, qui avait seul conduit l'affaire au point où elle était, fut mis en troisième.

"C'était un grand homme maigre, avec un grand nez, la tête en arrière, distrait, civil, respectueux, qui, à force d'avoir vécu parmi les étrangers, en avait pris les manières, et un extérieur désagréable, auquel les dames et les gens du bel air ne purent s'accommoder, mais qui disparaissait dès qu'on l'entretenait de choses et non de bagatelles. C'était en tout un très bon homme, extrêmement sage et sensé, qui aimait l'État, et qui était fort instruit, fort modeste, parfaitement désintéressé, et qui ne craignait de déplaire au roi, ni aux ministres pour dire la vérité, et ce qu'il pensait, et pourquoi jusqu'au bout, et qui les faisait très souvent revenir à son avis."

"Pour qui connaît le peu de bienveillance que Saint-Simon mettait à portraiturer ses contemporains, surtout les amis ou favoris du Grand Roi, les compliments qu'il décerne à François de Callières ne sont pas d'un poids léger."

QUESTIONS

Tanguay, au volume trois de son *Dictionnaire* (p. 222) mentionne un chevalier d'Aigrebelle le 20 juin 1757, à Montréal. N'est-ce pas plutôt le chevalier d'Aiguebelle qui se conduisit si bien à la bataille de Sainte-Foy, en menant ses grenadiers à l'attaque du moulin Dumont. A propos de M. d'Aiguebelle, qui me donnera ses prénoms ?

A. F.

Qui a baptisé les caps Trinité et Eternité ?

A. D.

LETTRES DE MAURICE-ROCH DE SALABERRY
A SON PERE, L'HONORABLE LOUIS DE
SALABERRY (1)

Hauteur d'Anticosti

Nous ne nous attendions pas à avoir une occasion pour vous écrire d'ici, mais un vaisseau qui passe près de nous nous l'offre et nous en profitons avec plaisir.

Peut-être cette lettre vous parviendra avant celle que je vous ai écrite par le pilote. Nous sommes encore tous en bonne santé. Nous avons un bien bon vent. Nous prenons beaucoup de poissons. Nous avons eu un coup de vent cette nuit mais cela n'a été rien du tout. Adieu, mon papa. Je n'ai que le tems de vous assurer de mon respect et attachement.

Embrassez toute la famille pour moi ; bien des choses à tous nos amis. C'est Mr Asburn par qui j'écris ; il vient d'arriver à notre bord. Adieu, encore une fois.

Excusez mon griffonage mais le tems presse. Nous avons un bien bon bâtiment et un bien aimable homme pour capitaine. Adieu.

M. de Salaberry

1st July (1805).

Germain vous prie de faire dire chez Duval qu'il se porte bien. Il vous fait ses respects.

Londres, 3 septembre 1805.

Mon cher papa,

Après un infâme passage de 56 jours nous sommes enfin arrivés ici le 20 août fatigués de la mer on ne peut pas plus. On nous a obligés de débarquer à Gravesend pour donner nos noms et pour être examinés. Nous avons été obligés d'aller de Gravesend à Londres par terre. Nous y fûmes détenus si longtems que pendant ce tems là le bâtiment passa. Le lendemain de notre arrivée nous avons été à Kensington. Le duc de Kent était

(1) Maurice-Roch de Salaberry, frère cadet du héros de Châteauguay, avait obtenu en 1805 une commission de lieutenant dans le régiment du duc de Kent, le "Royal" ou "Premier Régiment d'Angleterre." Il s'embarqua à Québec le 26 juin 1805. Il mourut dans les Indes Occidentales, des fièvres, le 17 octobre 1809.

parti pour Weymouth depuis quelques jours, et madame de St-Laurent n'était pas chez elle (elle demeure aussi à Kensington). Le soir nous reçûmes un billet d'elle. Elle était bien fâchée de ne pas s'être trouvée à la maison quand nous y allâmes, et nous priaît à dîner pour le lendemain. Elle nous reçut on ne peut pas mieux et s'est beaucoup informée de la famille. Elle est encore extrêmement jolie. Pendant tout le dîner elle n'a parlé que de vous autres et de Beauport. Le Prince n'est revenu en ville que vendredi le 30. Nous allâmes au Palais samedi, sans savoir qu'il fut revenu et nous fûmes bien surpris d'apprendre du portier que le duc avait donné ordre de ne laisser entrer personne que nous autres. Je t'assure, mon cher papa, que nous n'étions pas trop à notre aise en entrant, mais cela ne dura pas longtemps. Il nous reçut avec tant d'affabilité que nous nous remîmes bien vite. Je ne crois pas qu'il soit changé du tout. Il est réellement un superbe homme, excepté qu'il a perdu presque tous ses cheveux. Il nous a demandé tout de suite comment vous vous portiez ainsi que ma chère maman, il s'est beaucoup informé de toute la famille, et nous a assurés qu'Édouard serait placé à quatorze ans à l'Académie pour entrer dans l'artillerie ou le génie.

Il a fait cent questions sur le Canada. Il a demandé si le vieux Duchesnay demeurerait toujours à Beauport, ce que fesait DeBonne et bien d'autres choses. Quand nous sortîmes il nous dit d'y retourner lundi, qui était hier, mais nous ne l'avons pas vu, il était trop affairé, mais hier après-midi nous avons reçu une invitation pour dîner avec lui aujourd'hui.

Le 2em bataillon auquel j'appartiens revient des Iles en Angleterre. En attendant qu'il soit arrivé le Prince a eu la bonté de me mettre dans le 3. Batt. qui est celui de chevalier, pour que nous ne fussions pas séparés. Ah ! mon cher papa, combien nous devons lui avoir d'obligation, mais aussi je t'assure que nous ferons tout notre possible pour qu'il n'ait pas à se repentir de nous avoir fait du bien. Les 3 et 4 Batt. sont à Sterling Castle, en Ecosse ; nous partirons dans quelques jours pour aller les rejoindre. Le 3e est commandé par le colonel

Stewart, et le 4e par le colonel Hardiman qui est parti d'ici pour les rejoindre il y a quelques jours. Nous l'avons vu avant qu'il partit ; il nous a fait les plus grandes honnêtetés. Il a eu la complaisance de chercher un logement pour nous autres qu'il a eu à bien bon marché, et de nous mener chez le tailleur du régiment, enfin il nous a montré la plus grande politesse. Nous sommes logés chez un nommé Chaping, No 6, Ponton Square, Hay Market. Nous avons trois chambres à coucher et une de compagnie, pour une guinée et demie par semaine. La maison est garnie et nous avons des domestiques. Nous apprîmes dans l'après-midi que Mr & Mad. Ward demeureraient dans le second étage et le lendemain matin nous eûmes leur visite, mais la pauvre dame était bien malade et après une agonie de trois jours est morte, hier, laissant deux petits enfans.

Le capitaine de notre bâtiment après s'être bien conduit pendant plusieurs jours, s'est montré le plus gueux possible ; Salaberry et chevalier doivent vous faire son portrait, ils ne peuvent rien dire de trop contre lui. Nous avons eu une tempête dans la mer du Nord qui a duré près de 40 heures. Cela a beaucoup retardé notre voyage, car nous avons été jeté presque sur les côtes de Norvège. Nous devons les plus grands remerciements à Mr McNider pour la lettre de recommandation qu'il nous a donnée pour Mr Brown. C'est un bien aimable homme. Il a eu les plus grandes attentions pour nous. Nous vous prions, mon cher papa, d'en marquer notre reconnaissance à Mr McNider, aussi à madame Nicols ; son père nous a aussi très bien reçu. J'ai payé le compte de Mr McNider ainsi que celui de Mr Ferguson. Je vous envoie les reçus pour leur montrer, mais il faut que vous les gardiez. Je n'ai pas encore arrangé mes comptes avec les agents des Royaumes, mais j'ai été payé pour les York Rangers.

Le duc de Gloucester est mort, cela nous a occasionné un peu plus de dépenses pour nous mettre en deuil pour aller chez le prince. Nos habillemens des Royaumes vont nous coûter beaucoup d'argent, mais malgré tout cela j'espère que je pourrai vous envoyer quelques cho-

se. On ne veut pas nous accorder de l'argent pour notre passage, ce qui nous ôte encore un peu d'argent. J'ai fait raccommo-der les bracelets d'Adélaïde ainsi que la montre de maman. Si je peux, j'en enverrai une autre et j'espère que ma chère maman me permettra de garder la sienne, car je ne veux pas la changer. Nous avons été voir plusieurs curiosités. Nous avons vu un éléphant, lion, tigre, et beaucoup d'autres animaux de différents pays. Nous avons été voir Asley, et le Haymarket theatre. Tous les autres théâtres étaient fermés, et la mort du duc de Gloucester a fait fermer ces deux là aussi, de sorte qu'il n'y a plus d'amusements du tout, excepté les promenades où on voit beaucoup de belles dames. C'est surprenant comme elles sont toutes jolies. Vous devez sûrement savoir que nos deux cousins Duchesnay sont placés. Nous avons eu un vrai plaisir en voyant leurs noms dans la liste de l'armée. Ils sont tous deux dans le 60em. Voulez-vous bien leur en faire compliment pour nous autres, mais peut-être ils seront partis. Il y a beaucoup de lieutenances à vendre dans les Royaumes. S'ils peuvent déterminer leur père à acheter, j'en serai bien content, cela serait une vraie satisfaction de les voir dans le même régiment que nous autres. J'ai eu l'Almanac de Gotha, mais je ne peux pas l'envoyer. Il coûte six chelins, et se trouve chez I. Debosse, No 7, Gerrard Street Soho. Mr Debosse m'a promis d'en garder un. Il les vend ordinairement dans le mois de décembre, mais il en gardera un jusqu'au printemps, ainsi vous pourrez en avoir tous les ans par quelqu'un des marchands de Québec, il faudrait qu'il écrive tout de suite. Il faut recommander à celui qui écrira de dire que c'est pour Mr. de Salaberry, parce qu'il ne le donnera pas sans cela. Une armée anglaise va être envoyée sur le continent, pour rejoindre les Autrichiens, Russes de Suédois. J'espère que notre régiment sera du nombre, cela nous fera voyager à bon marché. Je vous prie de faire présenter mes respects chez le colonel Dupré et lui faire dire que j'ai porté sa lettre pour Mad. Lemoine, chez Messrs Greenwood & Cox moi-même, ainsi que celle que Madame Duchesnay m'a donnée. Mad. Lemoine

est à Ipswich, à 24 lieues de Londres. Nous n'avons pas pu avoir de nouvelles de la marquise, non plus de Juchereau. Le colonel Muter n'est pas encore arrivé ici. Ils ont eu un passage bien court. Il faut qu'il ait été retenu à Liverpool. Un bâtiment qui est parti dix jours après nous autres de Québec, s'est rendu douze jours avant. J'espère que nous aurons de vos nouvelles par la flotte qu'on attend dans peu de tems. Chevalier et Juchereau Duchesnay appartiennent au second Bat n du 60 m qui est à la Barbade. Je savais si peu ce que je ferais en vous laissant que j'ai oublié de vous demander pardon pour toutes les peines que je vous ai causées ainsi qu'à ma chère maman, mes soeurs et Edouard. Je vous ai tous bien tourmentés quelques fois, je me le reproche tous les jours et si le vrai repentir peut faire oublier les choses je suis sûr d'obtenir mon pardon. Mais, mon cher papa, comme je vous ai bien fait enrager je suis bien sûr qu'aucun de la famille ne vous aime tous plus que moi et je serais le plus heureux des hommes si je pouvais vous le prouver ou au moins contribuer à votre bonheur. Embrassez maman, mes soeurs, et Edouard pour moi, et croyez que je suis pour la vie,

Le plus dévoué de vos fils,

M. de Salaberry, Royals

Ayez la bonté d'assurer notre cher maître de mon sincère attachement et de ma reconnaissance. Mes amitiés à tous mes amis et amies.

Je prie Adélaïde, Hermine, Aurélie et Edouard d'embrasser ma chère tante pour moi. Mes respects à Madelle St-Villemé, St-Antoine, Madame de Goutin, etc.

(A 10 heures du soir) — Nous voilà revenus de notre dîner où nous avons été traités on ne peut pas mieux. Le prince nous a comblé d'honnêtetés. Il veut nous voir en uniforme avant que nous partions. Le duc vient d'être fait Field Marshal à la place du duc de Gloucester et le roi lui a donné la maison de campagne du défunt duc.

Le 4. Bat n du 60 vient ici ; nos cousins feront bien de venir en Angleterre où ils pourront être attachés à un des Bat. qui y sont. Salaberry va pouvoir obtenir une

permission de trois ou 4 mois. Il restera chez son Altesse Royale pendant ce tems là, éc qui sera bien agréable pour lui.

Stirling, 30 septembre 1805.

Mon cher papa,

Quand tu auras vu la lettre de Chevalier tu ne seras pas surpris si je ne t'ai pas obéi, il l'a si bien remplie qu'il m'était impossible d'y rien mettre. Je ne peux pas te dire quel plaisir j'ai ressenti en recevant ta lettre, il m'est impossible de te l'exprimer, mais tu peux en juger puisqu'elle nous donnait des nouvelles de personnes aussi tendrement chéries que toi mon cher papa, ma chère maman et toute la famille. Nous avons reçu les lettres des petites filles le 14 septembbre (nous étions encore à Londres), mais la tienne ne nous est parvenue que le 23 à Stirling où nous sommes depuis le 21 de ce mois avec notre régiment. Le duc a eu la bonté de nous recommander très particulièrement au colonel Dancer qui commande le 3^e Bataillon auquel nous appartenons tous deux à présent. A mon arrivée ici on m'a donné le commandement de deux compagnies dans le 4^e Batt. mais cela n'a duré que 3 jours, un ordre du duc d'York de transférer tous les hommes du 4^e Batt. dans le 3^{me} m'a ôté mon comt. J'ai été changé de bataillon aussi et le colonel m'a donné le commandt d'une compagnie dans le 3^{me}. Je ne peux pas la payer n'étant pas du même Bat n — il faut qu'un officier appartienne à un Bat n pour pouvoir y payer une compagnie. Ce changement d'hommes a fait beaucoup de bien à Chevalier, cela lui a donné le command t et payement d'une compagnie, ce qu'il n'avait pas avant. A notre arrivée ici le colonel Hardyman et le capitaine O'Hara ont eu les plus grandes honnêtetés pour nous. Le corps d'officiers est on ne peut pas mieux composé. Nous sommes à la Mess, on y paye 10/6 par semaine et on y boit du vin si l'on veut. L'allocation ordinaire est de 4 bouteilles pour douze, on en boit jamais plus, excepté quand il y a compagnie. Il y a deux majors dans la mess et beaucoup de capitaines, mais ils ne boivent pas plus que les autres, enfin il n'y a pas un officier qu'on puisse dire aimer la bouteille. Nous

sommes partis de Londres le 15 septembre pour Leeth, par eau dans un Smack, petit bâtiment où l'on est assez bien, cela ne coûte que deux guinées, au lieu que par terre cela en coûte à peu près dix. Nous avons fait connaissance à bord avec un monsieur Baillie, avocat d'Edimbourg. Il nous a comblé d'honnêtetés. Nous avons resté deux jours à Edimbourg presque toujours chez lui. Tu auras tous les détails que tu me demandes dans la lettre que je t'ai écrite de Londres par le paquet de septembre.

Salaberry a obtenu un congé de six semaines pour rester à Londres. Il est à Kensington. Il ne retournera pas aux Iles, je crois. Le prince a dit qu'il arrangerait cela avec le duc d'York. Madame de St-Laurent nous a fait présent à chacun d'une belle ceinture, elle nous a donné à entendre que nous serions bientôt capitaines. Cela serait si beau que je n'ose pas m'en flatter. Nous n'avons pas été chez les Princes Français. Madame de St-Laurent a dit que nous ne les verrions pas. Salaberry s'est chargé des lettres, il a envoyé celle du capitaine d'Estmauville à son frère. Nous n'avons pas eu l'uniforme brodé, (les officiers ne sont obligés de les avoir que quand ils font le service chez le Roi). Nous n'avons eu que l'uniforme uni, cela nous a coûté trente et quelques louis. Je t'assure, mon cher papa, que nous ne pouvions pas être mieux reçus par le prince et Mad. de St-Laurent que nous l'avons été. C'est un vrai bonheur pour moi d'apprendre que la santé de ma chère maman commence à se rétablir. J'espère qu'elle aura effectué le voyage des Trois-Rivières accompagnée de Duchesnay, comme il l'avait promis. J'ai reçu de lui la lettre la plus affectionnée. Je ne peux lui répondre cette fois-ci. Je vous prie de lui faire mille amitiés de ma part ainsi qu'à Mad. D. et chez M. la Gorgendière. Je suis bien fâché d'apprendre tous ces troubles dans la milice. J'espère que cela ne continuera pas. Je suis bien aise que la calèche soit à votre goût, mais je vous prie de croire que si j'ai demandé qu'on m'en donna des nouvelles ce n'était pas du tout pour en avoir des remerciements, et si j'avais pensé à cela je n'en aurais pas parlé. Nous n'avons pas

été surpris d'apprendre que tu avais signé l'adresse à Mr Milnes, nous savions bien que tu ne pouvais pas faire autrement. Il est arrivé à Londres deux jours avant notre départ et nous avons été le voir la veille, tous trois. Je lui devais bien cela après ce qu'il a fait pour moi, il nous a réitéré ses offres de service.

Il faut que je te parle un peu des endroits par où nous avons passé. Je commencerai par Leith où nous sommes débarqués, c'est un abominable endroit, malpropre on ne peut pas plus. Cette ville qui est extrêmement petite est à deux milles d'Edimbourg. Celle-ci est une bien jolie ville, surtout la partie qu'ils appellent la Nouvelle-Ville, toutes les bâtisses y sont en pierre et d'un joli goût. Princes-Street est la principale rue de la ville et c'est réellement une bien belle rue, plus large qu'aucune de Londres. Nous avons été voir le palais d'Hollywood où sont les appartements occupés par Marie, reine d'Ecosse. On y voit encore deux de ses lits, deux courte-pointes garnies de frange, les rideaux et plusieurs couvertures de fauteuils, le tout brodé et fait par Marie elle-même. J'ai fait tout mon possible pour avoir un peu de la frange pour toi, mais la garde n'a jamais voulu me permettre d'en prendre. La ville de Stirling est un endroit à peu près comme Leith encore plus malpropre si c'est possible. Toutes les rues y sont extrêmement étroites excepté une. Il ne fait pas bon d'aller dans les rues après dix heures du soir, tems où l'on jette toutes sortes de saloperies par les fenêtres, et comme les rues sont étroites on ne peut pas s'en garantir. Voilà, mon cher papa, la propreté de la ville où nous sommes.

Stirling Castle est bâtie sur une colline qui est au milieu d'une plaine environnée de montagnes. Nous ne demeurons pas dans le Fort, il ni avait pas de place pour nous autres. On nous donne 6/ de "lodging money" à chacun par semaine. Nous sommes logés en ville dans des chambres garnies où nous payons 15/ par semaine, c'est 3/ plus que notre "lodging money", mais on ne peut pas se loger ici à meilleur marché. On ne croit pas que le 3me Bat. restera longtemps ici et c'est

bien tant mieux. Je te prie de me rappeler au souvenir de tous mes amis. Mes respects au Cap. d'Estimauville et aux Dames. Amitiés à tous mes autres amis, notamment Col. d'Estimauville fils, Montizambert, Bouchette, Mess. Levesque. Je prie d'Estimauville de faire mes compliments à tous les officiers de milice. Mes meilleurs respects à notre cher maître, assure-le de mon inviolable attachement, ainsi que de la reconnaissance que je conserverai toute ma vie pour les généreux procédés qu'il a eu pour moi. Je prie Dieu qu'il soit en mon pouvoir de lui en témoigner toute ma reconnaissance. Mes respects chez Mr de Rouville, sans oublier Marion ni Mr Quatre-mèches, d'heureuse mémoire. Qu'Adélaïde ne m'oublie pas quand elle écrira à Boucherville, qu'elle demande à Marie-Anne comment se porte son Petit Bonhomme. Je suis on ne peut pas plus sensible à toutes les marques d'amitié que me témoignent mes soeurs. Faites-leur en, je vous prie, mes plus sincères remerciements. Embrassez-les toutes pour moi et dites-leur que je leur suis aussi attaché qu'un frère puisse l'être. Je ne répondrai pas à leurs lettres par cette occasion-ci. J'espère qu'elles me le pardonneront. Vous recevrez celle-ci par Halifax, c'est le capitaine O'Hara qui a la bonté de l'envoyer. Embrassez maman et je prie les petites filles et Mr Edouard d'en faire autant pour moi. Dites-lui de ma part toutes les choses qu'un fils peut dire à une mère tendrement aimée. Mes respects, à ma tante. J'espère qu'elle se porte bien, dis-lui aussi bien des choses de ma part, et aux autres dames de l'Hôpital général. Ne m'oublie pas non plus auprès de Madame la Supérieure, Soeur Céloron. Respects chez Madame McNider, aussi à Mad. Lemaistre. Amitiés à Monsieur Germain. J'aurai le plaisir de répondre à sa lettre par la première malle. Adieu, mon très cher papa, je suis avec tout le respect et attachement possible ton dévoué fils.

Le renard est mort en chemin. Des compliments à Mess. Dublin, André père & fils, mes très humbles respects à Mad. Polly, Madelle sa fille et Marie-Anne. Compliments aux sauvages aussi à Kowauksousse.

Bâgnor Barracks, Sussex, 1er janvier 1806

Mon cher papa,

J'ai été bien fâché d'apprendre que vous n'aviez pas encore reçu les lettres que nous vous avons écrites en arrivant à Londres, mais j'espère que vous les avez eu peu de jours après que les vôtres sont parties, ainsi que celles que nous avons écrites d'Ecosse, et que le Capne O'Hara a eu la bonté de faire passer par Halifax. Il nous a absolument été impossible d'écrire depuis, mais vous avez sans doute appris notre retour en Angleterre, par les lettres de Salaberry, à moins que quelque guignon les aient encore retardées. Nous sommes partis de Leith le 17m Nov. et après le plus beau passage du monde, nous nous sommes rendus en cinq jours à Gravesend, où nous avons eu le plaisir de voir Salaberry le lendemain de notre arrivée, cela a été une grande joie pour nous autres, car nous nous ne devions pas nous attendre à nous revoir si vite. Il est venu avec nous les trois derniers jours de notre marche, qui en a duré huit jours pour venir de Gravesend ici. Nous sommes dans ce qu'ils appellent des *Temporary Barracks*, ce sont des casernes à jour, et où il y fait un froid du diable. Pour nous raccomoder on nous donne du charbon qu'on peut à peine faire brûler. Nous n'avons que cinq compagnies du Regt ici, les autres sont à Aldwich Barracks, deux milles de celles-ci, ce qui est tout à fait contraire à un jeune regt ne pouvant pas être exercé ensemble, et qui en a bien besoin. Le Bat. quoique faible est complet, il est de 404 Privates, il n'y a que 10 officiers de ce Bat. ici, et 10 du 2 d qui doit bientôt revenir des Iles. Je n'ai encore que trois Lieut. au dessous de moi, et Chevalier n'en a plus que 3 audessus de lui dans le 3m. J'espère qu'il sera bien vite avec moi dans le 2 d. Son Altesse R. a eu la bonté de nous recommander au Col. Dancer, comt de ce Bat. ci, il nous a aussi fait mettre dans la compagnie des Grenadiers, dont le Capn est absent et malade, de manière que j'ai le plaisir de la commander, et Chevalier celui de la payer ce qui lui donne entre 18 et 20 louis par ans, et il fait à présent ses livres lui-même. Il n'y a aucune écriture à faire excepté les livres et l'acquittance Roll. Il

n'y pas toutes ces bêtises de *Pay Lists* à donner — cela est l'affaire du Paymaster, qui en a bien peu à faire. Si Genevay pouvait voir cela il croirait l'armée perdue. Il m'est impossible, mon cher papa, de t'exprimer ce que j'ai ressenti en recevant tes lettres remplies des choses les plus tendres pour nous autres. Que ne devons-nous pas à l'Être Suprême pour nous avoir donné un père et une mère si dignes d'être aimés. Oui, mon très cher papa, Chevalier et moi sommes pénétrés des sentiments les plus respectueux, et affectueux sentiments qui sont gravés dans nos coeurs pour jamais. Recevez-en ici l'assurance, ainsi que celle de la plus tendre et inaltérable amitiés de vos dévoués et affectionnés fils. Ce n'est qu'avec la plus vive émotion que nous avons pu lire tous les sentiments de tendresse que vous nous donnés, cela me rappelle l'horrible jour où nous fûmes obligés de nous séparer de tout ce que nous avions de cher au monde. Nous vous prions, mon cher papa, d'embrasser maman pour nous autres avec la plus grande tendresse et de lui témoigner tous nos sentiments, aussi à notre chère tante et à toute la famille.

Le général Burton n'est pas encore nommé au commandement en Canada, mais on suppose qu'il le sera, et Salaberry est sûr d'être nommé aide-de-camp ce qui sera un très grand avantage pour toute la famille car outre qu'il retournera en Canada, sa paye sera considérable. Il a bien gagné de retourner en son pays avec quelque bonne place. Le Col. Hardyman est sorti de notre régiment, il a eu jusqu'à la fin les plus grandes honnêtetés et attentions pour nous deux, ainsi que Madame qui est une bien aimable personne, parlant parfaitement le français et en ayant toutes les manières. Le Col. m'a chargé de dire bien des choses de sa part à toute la famille. Le Capn O'Hara est nommé aide-de-camp du général Boyer, son intime ami et qui est comt en chef de toutes les Iles. Ils partent dans quelques jour pour y aller. Il a aussi eu beaucoup d'attention pour nous autres, tant qu'il a été au Régiment, et m'a promis qu'il me ferait avoir une bonne place d'abord que j'irai aux Iles (tout cela de lui-même). C'est un mauvais climat, mais

que m'importe, j'y vois l'espoir de vous être utile, et je ne m'occupe pas de reste. Le Capn O. H. est encore à Londres, et fait tout son possible pour nous faire avoir les *Travelling Expences* de Londres à Stirling, pour avoir été rejoindre un autre Batn que le mien, c'est-à-peu-près L. 16 et s'il peut réussir je lui aurai beaucoup d'obligation. Il doit aller en Canada quelque tems après être arrivé aux Iles. Vous savez sûrement à présent les détails de la fameuse bataille de Trafalgar gagnée par l'amiral Nelson, sur la flotte française et espagnole, ainsi que la mort de cet incomparable marin, perte absolument irréparable pour l'Angleterre. Il doit être enterré ces jours-ci à St-Paul, avec toute la pompe imaginable. L'amiral Calder qui a eu un engagement avec la flotte ennemie quelque tems avant Nelson, a passé par une cour martiale, pour n'avoir pas bien fait son devoir, et a été sévèrement réprimandé. On croit que l'ambassadeur d'Autriche et celui de Russie ont enfin gagné une fameuse et décisive bataille en Moravie, sur l'armée française commandée par Bonaparte en personne, mais il n'y a aucune certitude. Il est bien sûr que les deux armées ont été engagées, et que les Français ont eu l'avantage le 1er jour (2e déc.) et on croit que les Russes ont regagné le 3e Déc. l'avantage perdu la veille, et sont enfin parvenus le 4e à détruire entièrement l'armée française. On ne connaît pas encore le nombre des tués mais on assure que c'est la plus horrible bataille donnée depuis bien longtemps. Dieu veuille que ce soit à l'avantage des alliés. Beaucoup de nos troupes ont été envoyées à Hannover. Plusieurs transports chargés de troupes anglaises ont fait naufrage, deux desquels avaient partie du 26. Regt. presque tout le monde a péri, au nombre desquels était le Capn Jones qui était Adjt. en Canada. Le Col. Hope, du même regt est mort dernièrement à Portsmouth. Voilà, mon cher papa, toutes les nouvelles. Le Roi est tout à fait bien portant. On prétend que la paye doit être augmentée cet hyver, mais je crains bien que cela ne réussisse pas. J'attends avec la plus grande impatience des réponses aux lettres que nous avons écrites de Londres pour savoir ce que le prince marque au sujet d'Edouard, quand il doit

partir, et comment il vient. Cela a été une vive satisfaction pour nous d'apprendre qu'il était tout à fait bien rétabli. Et toi aussi, mon cher papa, tu as été malade, et nous en étions la cause ? il est impossible de t'exprimer la joie que nous avons ressentie en apprenant par nos soeurs que tu étais tout à fait rétabli. Reçois, mon cher papa, mes plus sincères remerciements pour l'attention que tu as eu de me donner des nouvelles du Petit Bosquet ainsi que de toutes mes plantations. Je suis sûr que le bosquet dans deux ou trois ans sera charmant. J'ai été bien fâché d'apprendre que la division était entrée dans le 1er Batt. de milice, et j'espère que cela ne continuera pas. Vous verrez sûrement ce que j'en dis à Mr Germain, à qui j'écris par cette malle. Prie Mr Caron d'agréer l'assurance de mon respect, ainsi que l'éternel amitié et sincère attachement que je lui ai voué et qu'il a acquis à tant de titres. Je marque ma reconnaissance à Duchesnay pour les attentions qu'il a eu pour la famille. Nos deux cousins sont à Londres, ils viendront nous voir dans quelques jours avec Salaberry, et nous irons à l'île de White avec eux. Ce n'est pas sans indignation que j'ai appris la conduite de leur père à leur égard. Mes respects chez Mess. de Lanaudière, Baby, etc, aux Mess. Cuthbert bien des compliments, capn Têtu, Laforce. Beaucoup de choses obligeantes au cher Doct. Blanchet et à Madame, respects à la soeur Céloron, chez Mr de Rouville, etc. etc. etc. Je te prie, mon cher papa, de réitérer l'assurance de mon attachement à maman et de me croire ton dévoué fils,

M. de Salaberry

K. Palace — Jany — 10 — 1806 — My dear Father.

My brothers letters came to late to be sent by the Packet. I am therefore obliged to inclose them to Mr Bache, at New York. As he has some money of mine, he will pay for them and they'll cost you nothing. I have nothing whatever new to tell you of. I saw yesterday the Grand Burial of Lord Nelson.

I have still several letters from my brothers for Duchesnay and other friends, but must keep them for the next packet, as they will then cost nothing (1).

(1) Archives de la province de Québec.